

ASSURANCE-MALADIE
INDIVIDUELLE 65+
Avez-vous les moyens
de vous en passer ?
CROIX BLEUE 286-8403

7050
JEAN-TALON EST
PRÈS DES
GALERIES D'ANJOU
352-1010

**LA HAUTE
TECHNOLOGIE**
Nikon
POUR VOS
LUNETTES

Aujourd'hui: Nébulosité croissante suivie de pluie
Minimum 4° Maximum 9°
Demain: Nuageux, une ou deux averses

● MONTRÉAL, MERCREDI 14 OCTOBRE 1992 108^e ANNÉE N° 348 76 PAGES, 6 CAHIERS

Tires de La Madeleine: 1.00 **50¢** Taxes en sus

Aujourd'hui



A3 FUSILLADE
Leur tentative de vol à main armée dans un marché Maxi de Saint-Léonard ayant échoué, un bandit se suicide et son complice se rend.

C1 LA MODE
Pour en avoir pour son argent, il faut considérer tout les aspects d'un vêtement — tissu, qualité, coupe — sans oublier son usage.

S9 PIRATES 13 BRAVES 4
Grâce à une poussée de huit points en deuxième manche, les Pirates de Pittsburgh l'emportent 13 à 4 contre les Braves d'Atlanta.

Sommaire

annonces classées
Immobilier..... D5 à D10
marchandises..... D10
emplois..... D10 à D12
automobiles..... D12 à D14
propositions d'affaires..... E6

Arts et spectacles
Informations..... D1 à D4
cinéma..... D3-D4
Télé-horaire..... D2
Télévision..... D1

Bandes dessinées
Bridge..... D13
Décès..... D15
Économie..... E1 à E9
Éditorial..... B2
Êtes-vous observateur? ... D5
Feuilleton..... D11
Horoscope..... D6
Le monde..... B8, B9, D16
Loterie — résultats..... A4
Montréal en fête..... A10
Mots croisés..... D10
Mot mystère..... D12
Têtes d'affiche..... A12
Vivre..... cahier C



BEN VOILÀ! ... ILS
N'ONT QUE JUSQU'AU
26 POUR NOUS
TRAQUER ÇA EN
CLAIR!

La criminalité en hausse de 16 %

Il s'agit du plus important bond au Québec depuis 1980, selon la SQ

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La criminalité sous toutes ses formes a augmenté de 16 p. cent en 1991 sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec par rapport à l'année précédente, ce qui représente la plus importante hausse depuis 1980.

Le rapport d'activité 1991 de la Sûreté du Québec dont *La Presse* a obtenu une copie révèle aussi que durant cette période, une

somme de 27,8 millions a été nécessaire pour le maintien de l'ordre aux environs de Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne. En 1990, une somme de 80,1 millions avait été requise pour la crise amérindienne et autres événements exceptionnels.

Pour l'exercice financier 1990, les dépenses de la SQ avaient atteint 553 608 000\$ (le plus haut sommet des dernières années) comparativement à 507 579 000\$ pour 1991.

Pour ce qui est de la criminalité,

le document précise qu'en 1991, les infractions criminelles se sont élevées à 90 533 (78 020 en 1990) dans les municipalités et villages où la protection du territoire est assumée par les policiers provinciaux. Par contre, un pourcentage de ces crimes a été perpétré dans des villes où l'on retrouve un service de police municipal, mais devant la gravité ou la complexité des délits commis les enquêtes ont été confiées à la SQ.

La répartition des 90 533 crimes est la suivante: 53 470 crimes

contre la propriété (59,1 p. cent); 28 489 autres infractions (31,5 p. cent); et 8 574 crimes contre la personne (9,5 p. cent).

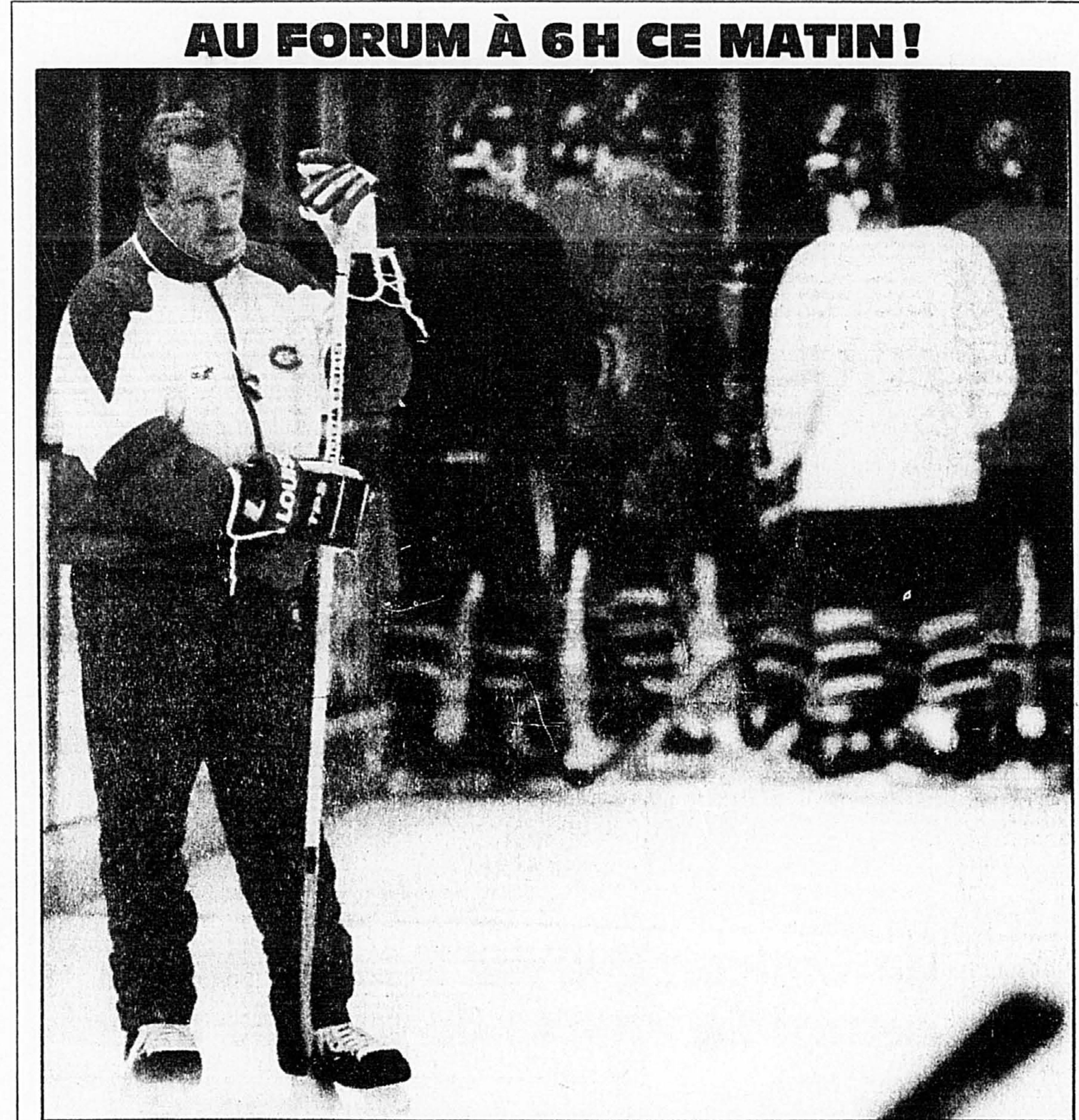
Les crimes contre la personne, ou crimes avec violence, sont en hausse de 10,1 p. cent depuis un an, de 30,2 p. cent en trois ans et de 57,4 p. cent au cours des cinq dernières années.

Attention particulière
La plus forte augmentation a été signalée du côté des crimes contre la propriété avec une hausse

de 23,4 p. cent par rapport à 1990. Cela représente une hausse de 44,8 p. cent sur trois ans et de 56 p. cent sur cinq ans. Parmi les crimes contre la propriété, les responsables de la préparation du document pointent les vols de véhicules à moteur comme faisant l'objet d'une attention particulière, puisqu'ils sont en hausse de 60,2 p. cent par rapport à l'an passé et qu'ils ont plus que doublé de 1989 à 1991.

Bien que le nombre de crimes

VOIR HAUSSE EN A 2



AU FORUM À 6 H CE MATIN!

L'entraîneur du Canadien, Jacques Demers, très calme, a quand même sorti le grand jeu pour faire comprendre à ses joueurs qu'ils n'ont pas le droit de lever le pied cette saison. Deux entraînements hier, au lieu d'un seul, et ce matin tout le monde devait se présenter au Forum dès 6 h, pour un autre exercice ardu avant de partir pour Pittsburgh affronter Mario Lamieux. Mike Keane a d'autre part appris qu'il est suspendu quatre jours sans salaire alors que le défenseur Donald Dufresne est inséré dans l'alignement, Sean Hill s'étant blessé à l'aîne. Pendant ce temps, à Québec, Eric Lindros a enfilé deux buts mais les Nordiques ont eu le dernier mot, battant les Flyers 6-3. Cahier Sports, pages 2 à 4

PHOTO JEAN COUILL, La Presse

Une mère trouvée coupable d'avoir enlevé sa fille pour la soustraire à la garde de son ex-conjoint

MARTHA GAGNON

Pour l'une des rares fois dans les annales judiciaires au Québec, une mère a été reconnue coupable par un jury, à Baie-Comeau, d'avoir enlevé sa fille de 5 ans, avec la complicité de toute sa famille, pour la soustraire à la garde de son ex-conjoint.

Le plus exceptionnel dans cette affaire est que la mère, Jocelyne Champagne, 43 ans, s'est livrée à la police, mais refuse de dévoiler l'endroit où se trouve l'enfant, qui souffre d'une grave maladie. Disparue depuis plus d'un an, la fillette est avec la grand-mère maternelle de 72 ans qui a, elle aussi, quitté son mari et le domicile conjugal pour se cacher des autorités.

Le père de Jocelyne Champagne a déclaré à la cour qu'il ignorait où se trouvait sa femme, qui, pour la première fois en 46 ans de mariage, a quitté la maison. D'après son témoignage, il ne l'a pas vue à Noël, ni à son anniversaire. Il semble que toute la famille forme un

cercle autour de l'enfant pour empêcher qu'on ne la retrouve.

Le juge Claude Jourdain a fixé le prononcé de sa sentence au 28 octobre. Le mutisme de Jocelyne Champagne lui a déjà valu cinq mois d'emprisonnement pour avoir défié les ordonnances de la cour l'obligeant à ramener l'enfant. Si elle persiste dans cette attitude, elle pourrait bien rester en cellule encore un long moment. La peine maximale pour un enlèvement est de dix ans de prison.

Même si le procès est terminé, Mme Champagne doit revenir aujourd'hui devant le tribunal, civil cette fois, où elle pourrait être accusée d'outrage pour une quatrième fois, ce qui est plutôt inusité. À moins qu'elle ne saisisse cette nouvelle chance qui lui est donnée de se conformer à la loi et de mettre fin à la saga judiciaire. Depuis son divorce, Jocelyne Champagne s'est battue sur tous les fronts. Elle est allée à cinq reprises devant la Cour d'appel, qui a rejeté toutes ses demandes. Lors du procès, elle a simplement dit que sa fille était en Ontario avec sa mère.

Cette histoire pathétique fait beaucoup de bruit à Baie-Comeau où des citoyens, encouragés par des membres de la famille, ont même organisé une collecte de fonds pour assurer la défense de Jocelyne Champagne. Ils ont recueilli plus de 10 000 \$. La famille, qui a gratté tous les fonds de tiroirs, semble au bout de ses ressources financières.

Des représentantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles ont également assisté au procès, se gardant toutefois de faire des commentaires.

Le jury, formé de huit femmes et quatre hommes, a rendu son verdict vendredi dernier. Il n'a pas cru la version de la mère qui affirme que son ex-conjoint représentait un danger pour sa fille. Dans son témoignage, elle accusait celui-ci de s'être livré à des attouchements sexuels sur l'enfant.

Une version que le procureur de la Couronne, Me Arnold Brochu, s'est employé à démolir au cours du procès. Car, il n'existe aucune preuve voulant que le

VOIR MÈRE EN A 2

Norsk a gain de cause

Les USA réduisent à 7 % les droits sur son magnésium produit à Bécancour

MAURICE JANNARD

La société Norsk Hydro a obtenu gain de cause hier aux États-Unis lorsque le département américain du Commerce a réduit les droits compensatoires imposés sur le magnésium produit à Bécancour.

Les autorités américaines ont enlevé les deux tiers des droits compensatoires sur les alliages de magnésium, segment qui représente la majeure partie de la production de Norsk Hydro. La décision est rétroactive au 1^{er} janvier 1992.

Les Américains portent les droits compensatoires de 21 à 7 p. cent, la diminution de 14 p. cent étant la tranche qui s'appliquait à la suite du refus des États-Unis d'accepter le premier contrat d'électricité signé entre les sociétés Norsk Hydro et Hydro-Québec.

«Essentiellement, cela signifie qu'on a gagné», a déclaré hier à *La Presse* d'un ton réjoui M. John Ciaccia, le ministre québécois des Affaires internationales.

Il reste toutefois un droit de 7 p. cent parce que les Américains estiment que l'aide fournie par la SDI à Norsk Hydro, lors de la construction de l'usine de Bécancour, représente une subvention.

Le ministre Ciaccia a précisé à *La Presse* que le gouvernement du Québec contestera cette version devant le comité binational établi dans le cadre du traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. «Il y a aussi un droit d'appel sur la décision du comité», a souligné M. Ciaccia.

VOIR NORSK EN A 2

La Chambre de commerce du Québec ne prend pas position

DENIS LESSARD

Profondément divisé, le plus important regroupement québécois de gens d'affaires, la Chambre de commerce du Québec, ne prendra pas position dans le débat référendaire.

Réunis à Dorval hier, une centaine de représentants des chambres locales de différentes régions du Québec ont décidé que l'organisation provinciale demeurerait muette d'ici le 26 octobre, en dépit de la recommandation de l'exécutif qui souhaitait prendre dans le débat référendaire une position qui aurait tenu compte des enjeux économiques.

«Compte tenu de la partisanerie du débat actuel, les membres estiment qu'il n'appartient pas à la Chambre de dire pour qui voter», a résumé hier Yvon Marcoux, le président de la Chambre, un des dirigeants d'Univa — le holding de Provigo.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, M. Marcoux était l'un de ceux qui souhaitaient que la Chambre prenne position en faveur de l'entente de Charlottetown, comme viennent d'ailleurs de le faire la Chambre de commerce de Montréal et celle du Canada.

M. Marcoux refuse de parler de «division» dans les milieux d'affaires. La Chambre compte 217 chambres locales représentant un total de 61 000 personnes ou entreprises. En outre, 5 600 entreprises.

Le débat de lundi devrait favoriser le OUI, selon les spécialistes. Page B 1

Le NON axera la fin de sa campagne sur l'économie. Page B 4

Bourassa met en doute la crédibilité de Parizeau. Page B 5

Le NON n'effraie pas Salomon Brothers. Page E 1



VOIR CHAMBRE EN A 2

VANCOUVER Période des fêtes (de Dorval) Départs 16, 23, 30 déc. 7, 13 janv. A partir de: 486\$	FLORIDE Période des fêtes (de Dorval) F. Lauderdale ou Orlando. Départs: 17, 19, 20, 23 déc. A partir de: 429\$	TUNISIE CIRCUIT + SEJOUR (2 repas) HÔTEL 4**** LE ROYAL PHENICIA 1 299\$	CUBA Hôtel GRAMMA 1 sem. 379\$ Hôtel TORTUGA (2 repas) 1 sem. 599\$ PARADISO (lit-déj) 1 sem. 499\$ SOL PALMERAS (2 repas) 1 sem. 699\$	REP. DOMINICAINE NUEVO SOL 1 sem. 499\$ SOSUA FUN CLUB 1 sem. 599\$ PUERTO PLATA VILLAGE 1 sem. 699\$ BAVARO BEACH (2 repas) 1 sem. 829\$	VENEZUELA Bella Vista (9 repas) 1 sem. 599\$ HIPPOCAMPUS 1 sem. 699\$ DECAMERON 1 sem. 719\$ DORAL BEACH 1 sem. 699\$	COSTA RICA EL FLOMBAYANT 1 sem. 499\$ EL MAR 1 sem. 499\$ EL JARDIN 1 sem. 549\$ GAVIOTAS 1 sem. 519\$	ESPAGNE «COSTA DEL SOL» Avion + séjour (33 jrs) Studio, cuisinette équipée, face à la mer. 1 039\$	VOLS SEULEMENT FT LAUDERDALE 249\$ PARIS 392\$ BRUXELLES 479\$ LONDRES 439\$ CANCUN 365\$ TUNIS 795\$ TOKYO 1136\$ HAÏTI 395\$ VENEZUELA 349\$	multi-voyages Nombre de sièges limité Pour de plus amples renseignements consultez-nous au 858-6260 8403, rue St-Denis Montréal H2P 2G9
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances - J'ai besoin de vacances

SUITE DE LA UNE

HAUSSE

La criminalité en hausse de 16%

solutionnées ait augmenté de 6,9 p. cent au cours des 12 mois de l'année dernière, le taux de solution a reculé de 2,6 p. cent tellement que la hausse des crimes est importante.

Sur 90 533 infractions criminelles qui ont nécessité une enquête de la SQ, 37 257 (41 p. cent) ont été solutionnées. Du côté des crimes contre la personne, le taux de solution est de 85 p. cent (7 328 sur 8 574).

Le responsable des enquêtes criminelles et des supports techniques, Claude Quinn, écrit que les policiers provinciaux ont été très actifs également dans les secteurs des drogues et des stupéfiants. «L'objectif de la SQ, souligne-t-il, était de briser le cercle de l'offre et de la demande. Pour contrer l'offre, les efforts soutenus ont donné des saisies records de 1,257 milliard de dollars. Pour y arriver, la SQ a travaillé conjointement avec 23 services de police municipaux et 59 p. cent des infractions détectées l'ont été sur le territoire d'une sûreté municipale.»

Il y a eu 45 opérations dans ce milieu qui ont permis de traduire devant les tribunaux 400 trafiquants.

La vitesse

Le rapport d'activité de la SQ fait aussi état d'une baisse de 12,4 p. cent du nombre des accidents en 1991 par rapport à l'année précédente. La route a été responsable de 635 pertes de vie et cause de blessures pour 12 107 personnes.

L'analyse de certaines caractéristiques indique que la vitesse est la cause principale des accidents (20,5 p. cent); les distractions viennent ensuite avec 11,6 p. cent. La conduite avec des facultés affaiblies est responsable de 5,4 p. cent des accidents.

Par ailleurs, il y a eu l'année dernière 1 255 incendies criminels, ce qui représente une hausse de 27,3 p. cent par rapport à 1990.

Enfin, au 31 décembre dernier, les effectifs de la SQ étaient de 4 243 policiers et de 1 069 employés civils.

NORSK

Norsk a gain de cause

Un autre produit venant de Norsk Hydro, le magnésium pur, constituant le tiers de la production de Bécancour, est frappé d'un droit antidumping de 32 p. cent et ce droit demeurera.

M. Alan M. Dunn, le sous-secrétaire de l'administration des importations, qui a rendu la décision du gouvernement américain, écrit dans son jugement: «Le département conclut de façon préliminaire que le contrat amendé entre Hydro-Québec et Norsk Hydro Canada Inc. ne confère pas de subvention.»

Pour se plier au premier jugement des autorités américaines et éviter ainsi d'être pénalisées, les deux entreprises du Québec ont modifié le 5 août le contrat d'électricité les unissant. Plus tard, appuyées par le gouvernement du Québec, les deux sociétés ont porté la décision initiale des Américains en appel. C'est la réponse à cet appel qui est venue hier.

Contrats secrets

Norsk Hydro fait partie du club select qui détient ces fameux contrats secrets d'électricité au Québec, et dont profitent également 12 alumineries et sidérurgies de la province.

«Le département confirme ainsi par cette décision que les contrats à partage de risque et de profit ne sont pas en soi compensables», a dit M. Ciaccia. «Cela aura un impact positif sur Norsk Hydro et les autres détenteurs de ce type de contrat.»

Les autorités américaines ont rendu un jugement préliminaire mais le ministre québécois est confiant que la décision finale, laquelle sera rendue au début de novembre, viendra confirmer la présente décision.

Pour sa part, la société Norsk Hydro a émis un communiqué hier soir dans lequel elle se félicite de cette décision qui ne fait que confirmer ses prétentions initiales.

«Si maintenue lors de l'émission de la détermination finale dont l'annonce est prévue pour le 9 novembre prochain, cette décision aura pour effet d'éliminer

tout droit découlant du contrat d'électricité et donc de réduire les droits compensateurs sur le magnésium canadien exporté vers les États-Unis de 21,61 p. cent à 7,61 p. cent.»

De son côté, la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, qui doit répondre à l'Assemblée nationale aux questions portant sur les contrats secrets, s'est dite satisfaite de la décision américaine.

«La décision du département du Commerce donne raison au gouvernement québécois et confirme que ces contrats ne sont pas des subventions déguisées», a-t-elle dit.

Investissements

Un communiqué du ministère de l'Énergie mentionne que directement ou indirectement, ces contrats ont créé en 1990 plus de 8 000 emplois tout en permettant aux entreprises concernées de générer des chiffres d'affaires de plus de 6 milliards de dollars.

En vertu de son premier contrat secret, Norsk Hydro obtenait un rabais de 35 p. cent en 1992 et de 25 p. cent en 1993 sur les tarifs d'électricité. Le nouveau contrat élimine ces rabais et ce de façon rétroactive jusqu'au 1^{er} janvier 1992.

Les ventes de magnésium canadien ont atteint 42,5 millions en 1990 aux États-Unis.

Toutefois, il n'y a pas que le montant des ventes qui soit en jeu dans ce dossier, un principe important s'ajoute pour les autorités québécoises.

Le gouvernement du Québec et les deux entreprises impliquées tentent de faire éliminer les droits compensateurs afin que les contrats secrets d'électricité, qui sont vus comme un élément essentiel de la stratégie industrielle du Québec, ne fassent en effet l'objet d'aucune représaille de la part des États-Unis.

CHAMBRE

La Chambre de commerce du Québec ne prend pas position

prises y sont directement affiliées. M. Marcoux s'est contenté de dire qu'aucune prise de position n'aurait pu faire l'unanimité. Du côté du OUI comme du NON, on ne pourra interpréter qu'il s'agit d'un appui à leur thèse, a-t-il insisté.

Présente à la réunion d'hier, l'ancienne ministre libérale fédérale Céline Hervieux-Payette, représentant une firme de télécommunications, a vivement déploré que la Chambre ait raté l'occasion de souligner les conséquences économiques d'un NON au référendum. Un NON maintiendrait un climat d'incertitude malsain, susceptible de prolonger la récession et de permettre aux compétiteurs du Canada de le devancer, souligne-t-elle. L'absence de prise de position de la Chambre du Québec sera interprétée à coup sûr comme un gain par les



Yvan Marcoux

partisans du NON, d'ajouter Mme Hervieux-Payette.

Lors du référendum de 1980, la Chambre de commerce du Québec avait clairement pris position en faveur du fédéralisme. En 1990, le mémoire préparé par la Chambre de commerce pour la Commission Bélanger-Campeau avait été l'un des plus percutants. Avant même la publication du rapport Allaire, la Chambre de commerce préconisait que le Québec réclame tous les leviers qu'il estimait nécessaires en terme de pouvoirs économiques, une position qui, venant du milieu des affaires, avait surpris les observateurs.

«C'était la situation en 1990», s'est contenté de dire hier M. Marcoux, qui a eu du fil à retordre pour expliquer l'abstention de son organisme.

Un débat civilisé

Selon des informations obtenues par La Presse de participants à la réunion à huis clos hier, il n'y a pas eu de débat houleux. «Tout a été fait de façon civilisée», de dire M. Michel Leconte, de Valleyfield, heureux du dénouement final.

Commencée en matinée, la réunion avait débuté par une heure de discours des représentants des grandes compagnies canadiennes oeuvrant au Québec, toutes en faveur d'un appui de la Chambre au camp du OUI. «On se croirait au Conseil du patronat», a lancé un représentant d'une chambre de l'Estrie, constatant l'unanimité des discours en faveur du OUI. Peu après, une demi-douzaine de chambres régionales, dont celles de Laval et du Haut-Richelieu, ont souligné qu'elles n'avaient pas de mandat de leurs membres pour se prononcer d'un côté ou de l'autre au référendum. Finalement, une représentante de la région de Québec a fait valoir que les chambres «n'étaient pas là pour dire aux gens comment voter», ce qui a scellé l'issue du débat.

Pas de surprise

En ne prenant pas position, la

Chambre de commerce imite l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ), qui a refusé d'appuyer l'un ou l'autre camp. «Je ne suis pas surpris de leur geste, leur membership ressemble au nôtre et on a des gens des deux tendances», constatait hier M. Richard Le Hir, le président de l'AMQ. Depuis septembre, ce dernier n'a pas caché qu'il ne trouvait pas de progrès pour l'économie dans l'entente. Quant aux risques d'un NON, «ils sont grandement exagérés», résume M. Le Hir.

Hier, M. Marcoux n'a pas voulu spéculer sur les conséquences d'un NON, bien que dans son communiqué la Chambre insiste sur la «stabilité politique comme condition primordiale au bon fonctionnement de l'économie».

Pour Bernard Roy, président de la Chambre de commerce de Montréal, l'une des seules chambres de commerce au Québec à avoir appuyé le OUI, la décision de la Chambre provinciale n'est pas surprenante. «Déjà il y a un mois, à un congrès à Chicoutimi, on avait senti que les chambres locales n'avaient pas aimé que leur exécutif tente de prendre position à leur place.»

Pour l'ancien chef de cabinet de M. Mulroney, toutefois, il reste clair qu'un NON serait néfaste pour l'économie québécoise. «Nous sommes très inquiets. Un NON à l'accord nous entrainerait dans une période difficile», de résumer M. Roy.

MÈRE

Une mère trouvée coupable d'avoir enlevé sa fille pour la soustraire à son ex-conjoint

père, André Caron, ait commis des gestes répréhensibles. Celui-ci soutient que son ex-femme a inventé cette histoire de toutes pièces pour justifier l'enlèvement.

La police et la Protection de la jeunesse ont conclu que les allégations de la mère n'étaient pas justifiées et qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre le père qui a obtenu la garde de l'enfant.

Le jury a plutôt prêté foi aux commentaires des experts de la Couronne, qui estiment que la mère surprotège sa fille et n'accepte pas sa maladie. L'enfant souffre du syndrome de Cohen, une maladie qui cause des troubles psychomoteurs et un retard mental. D'après les professionnels, Mme Champagne vit une «relation fusionnelle» ou «symbiotique» avec sa fille. Une relation qui relèverait presque de la pathologie. En somme, la mère et l'enfant ne font plus qu'un.

Le procès a révélé qu'un professionnel de la santé avait même déposé une plainte à la Protection de la jeunesse parce que, selon lui, la mère niait la maladie de sa fille et se montrait réticente aux traitements proposés. Il croyait qu'elle avait besoin d'aide et ne pouvait s'occuper adéquatement de l'enfant.

Le procès a aussi donné lieu à des frictions entre l'avocat de Jocelyne Champagne, Me Pierre Grygiel et l'avocate du père au civil, Me Brigitte Gauthier qui a été convoquée comme témoin, bien qu'elle soit liée par le secret professionnel. Indignée, elle s'est plainte au Barreau de l'attitude de son collègue qui, selon elle, devra justifier son geste. Elle a aussi fait parvenir une mise en demeure à ce dernier pour l'aviser qu'elle le tenait responsable de tous les frais engendrés par son témoignage à Baie-Comeau.

Précision

Il a été fait mention, dans notre édition de samedi dernier, qu'un pharmacien du boulevard Pie IX venait d'être condamné à verser 97 500 \$ à France Jacques, à la suite d'une erreur dans l'ordonnance de sa prescription remplie par un médecin. Il aurait fallu lire que le pharmacien fait actuellement face à une poursuite de la plaignante pour la somme de 97 500 \$. Le tribunal n'a pas encore été saisi de cette affaire.

Décès de la femme greffée d'un foie de porc

La jeune femme qui avait été le premier être humain à recevoir la greffe d'un foie de porc dimanche est décédée lundi soir avant qu'on puisse lui greffer un foie humain, a annoncé le Centre médical Cedars-Sinai de Los Angeles.

Susan Fowler, 26 ans, était dans le coma lorsque les médecins ont décidé de lui greffer le foie d'un porc afin de lui permettre d'attendre le don d'un organe humain. Lundi, un donneur a été trouvé dans l'Utah et un foie humain a été envoyé au Centre médical.

Mais, «un peu avant de partir en salle d'opération, son état a sérieusement empiré», a expliqué un porte-parole du Centre.

Assurances: hausse des primes des Québécois qui passent l'hiver en Floride

Presse Canadienne
QUEBEC

Les Québécois de 65 ans et plus qui comptent séjourner cinq mois en Floride, cet hiver, devront déboursier quelque 600 \$ pour la couverture des soins médicaux et hospitaliers hors Québec, soit 23 pour cent de plus que l'an dernier.

À la Croix Bleue, les primes d'assurance-voyage couvrant un séjour à l'étranger allant jusqu'à 180 jours sont passées de 3,25 \$ à 4 \$ par jour et de 2,50 \$ à 3 \$ (une hausse de 20 pour cent) pour un voyage d'un à 45 jours, pour les personnes de 65 à 79 ans.

Ces augmentations sont directement liées à la décision gouvernementale de réduire les indemnités versées aux Québécois qui reçoivent des soins de santé aux États-Unis, a précisé M. Gilbert Maltais, porte-parole de la Croix Bleue.

Depuis le 1^{er} mai, la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne rembourse plus que 480 \$ par jour d'hospitalisation ainsi que 50 \$ supplémentaires pour les soins médicaux, alors que les frais d'hospitalisation en Floride s'élèvent en moyenne à 1 500 \$ par jour.

Auparavant, le gouvernement versait 750 \$ par jour d'hospitalisation, en plus d'une contribution couvrant 50 pour cent des sommes excédentaires. La couver-

ture des soins de santé hors Québec représentait près de 21 millions \$, dont plus de la moitié ont servi à défrayer des soins pour des Québécois qui vivent en Floride.

Le gouvernement compte économiser 5 millions \$ avec cette nouvelle mesure.

Par ailleurs, considérant que les 55 ans et plus sont davantage un «groupe à risque», la Croix Bleue a instauré un nouveau segment de couverture pour les 55-64 ans qui doivent défrayer 33 pour cent de plus pour leur assurance-voyage.

Dans ce groupe d'âge, on retrouve beaucoup de pré-retraités qui passent une partie de l'hiver en Floride, a signalé M. Maltais. Pour ces personnes, les primes ont été portées à 2 \$ par jour, pour un séjour jusqu'à 45 jours, et à 2,50 \$ par jour, pour un séjour jusqu'à 180 jours.

Les réclamations les plus fréquentes ont trait à des problèmes cardio-vasculaires. À la Croix Bleue, les primes d'assurance-voyage pour les 80 ans et plus ont été établies à 6 \$ et 7 \$, par jour, pour des séjours jusqu'à 45 jours et jusqu'à 180 jours, respectivement.

La Croix Bleue suggère en outre à ses clients de faire remplir un questionnaire médical par leur médecin traitant, afin d'éviter certaines exclusions de couverture rattachées à une maladie, opération ou traitement survenus au cours des six mois précédents.

Un Concorde d'Air France bat le record de vitesse du tour du monde

Agence France-Presse
LISBONNE

Les 48 passagers d'Air France qui avaient payé 23 800 dollars pour le seul plaisir de battre le record de vitesse du tour de la Terre en Concorde ont gagné leur pari en atterrissant mardi en fin d'après-midi à Lisbonne moins de 33 heures après avoir quitté la capitale du Portugal pour un périple de 40 402 kms.

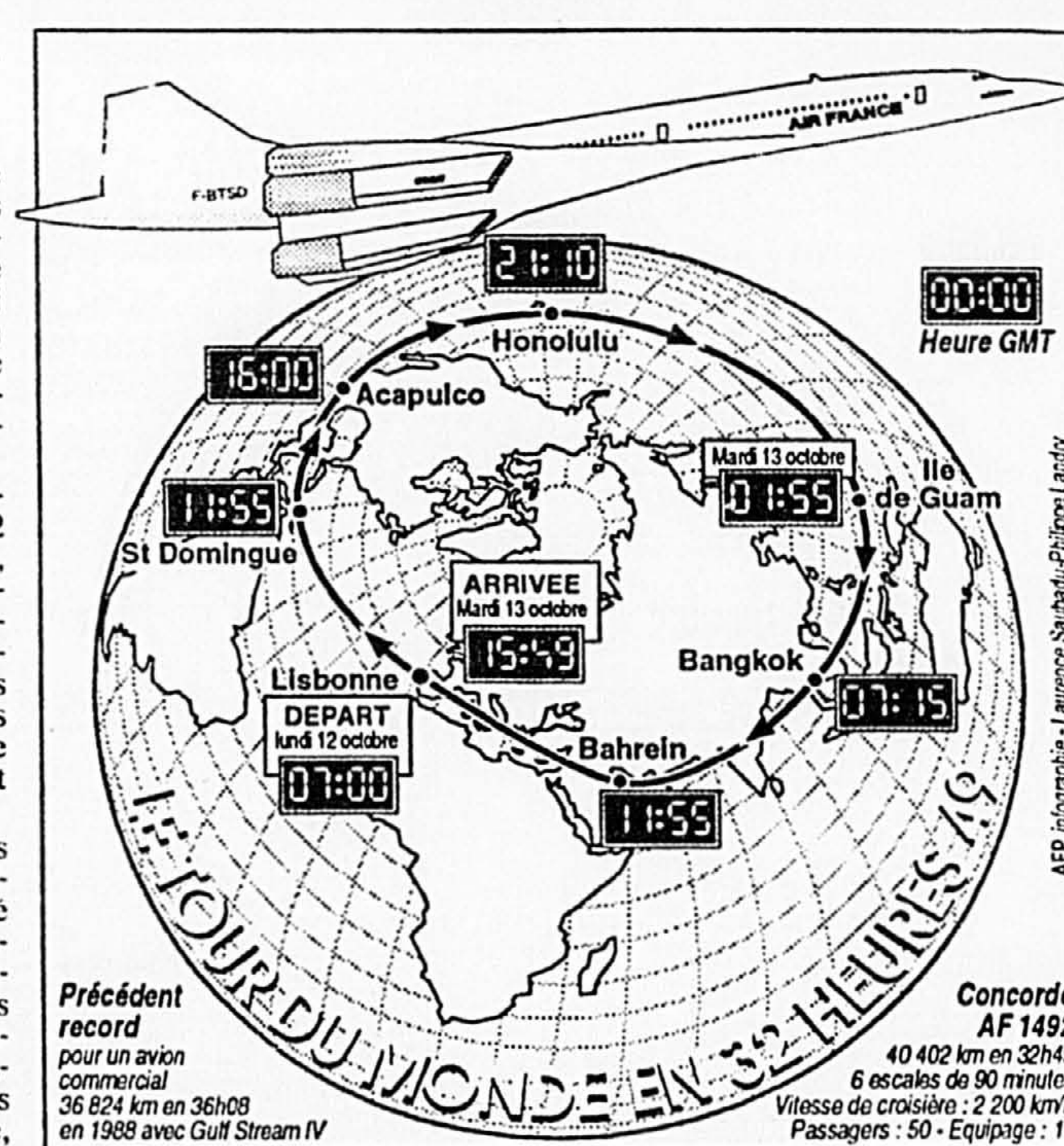
En bouclant ainsi un Lisbonne-Lisbonne d'est en ouest en 32 heures 49 minutes et 8 secondes, dans le sens le plus difficile à cause des vents constamment contraires, ils ont non seulement pulvérisé de 12 heures 36 minutes l'ancien record du monde mais aussi établi une bonne trentaine d'autres records qu'ils entendent bien faire homologuer.

L'ancien record dans le sens est-ouest était de 45 heures 25 minutes et 10 secondes. Il avait été réalisé le 14 juin 1987 en cinq étapes par un avion d'affaires subsonique, le Gulf Stream IV, mais sur seulement 36 824 kms c'est-à-dire un peu plus que la circonférence de la Terre aux Tropiques qui est de 36 782 kms. Concorde, lui, a parcouru 3 578 kms de plus.

Le record ouest-est établi en janvier 1988 par un autre Gulf Stream IV avec des vents extrêmement favorables et sur cette même distance de 36 824 kms était de 36 heures 8 minutes et 34 secondes.

Parmi les autres records battus figurent toute une série de temps pour relier Lisbonne, Saint-Domingue, Acapulco, Honolulu, Guam, Bangkok et Bahrein, les six escales au cours desquelles le Concorde a refait ses pleins de carburant.

Pour tenter d'homologuer un



maximum de records et les faire figurer avec le nom des passagers dans le Guinness Book of records, l'organisateur de ce voyage, l'avocat américain Donald L. Pevsner a annoncé son intention de prendre en compte non seulement le temps d'un Lisbonne-Saint-Domingue mais aussi ceux de Lisbonne-Acapulco, Lisbonne-Honolulu et ainsi de suite.

Le Concorde Air France, plus sérieusement, a surtout établi un autre record en bouclant 40 402 kms en 23 heures 10 minutes de

temps de vol réel à la moyenne horaire de 1 744,25 kms.

En tenant compte du temps perdu lors des escales, la vitesse moyenne de l'avion aura été de 1 275,8 kms.

Le Concorde est arrivé avec un peu plus d'une heure d'avance sur le plan de vol initial de 33 heures et 55 minutes.

Le vol avait été baptisé 'AF 1492' en l'honneur de la commémoration du 500^{ème} anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

OBJECTIF
23,5 millions \$

Merci de donner

5 967 126\$

493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
Tél.: (514) 288-1261

Centraide

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donateurs de sang, 2991, Sherbrooke est, Centre commercial Maisonneuve (Métro Préfontaine), de 9h à 18h;
- à Laval-des-Rapides: Maison Notre-Dame-de-Laval, 310, boul. Cartier ouest, de 10h à 17h;
- à St-Hyacinthe: Organisée par les Caisses populaires du secteur de St-Hyacinthe, salle O.T.J. St-Sacrement, 2420, rue Bourassa, de 14h à 20h30;
- à Mont-Royal: Bell Canada, 38, rue Rockland (sous le viaduc), de 10h à 16h.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30

REDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITE 285-6892
Grandes annonces 285-6900
Annonces classées

ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. 285-7111

GRANDES ANNONCES
Détailants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. — Courrier de la deuxième classe —
Enregistrement: numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

MERCREDI 14 OCTOBRE 1992 42-3-01

VACANCES D'HIVER AU SOLEIL

7^e Guide de vacances

L'HIVER AU SOLEIL

La Presse

publie le premier de trois publiereportages traitant des destinations ensoleillées à la mode cet hiver. Un cahier spécial à ne pas manquer, samedi dans La Presse

PUBLIREPORTAGE

Le huis clos reste une mesure d'exception

MARTHA GAGNON

■ La présidente du Regroupement provincial des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, Diane Lemieux, affirme qu'elle a eu un «grand frisson» lorsqu'elle a pris connaissance de la décision du juge Joseph Tarasofsky de refuser le huis clos pour le témoignage d'une fillette de 11 ans, présumée victime d'agression sexuelle commise par un voisin de 61 ans.

«Même si le juge jouit d'un pouvoir discrétionnaire, on comprend mal qu'il ait pu refuser le huis clos en voyant l'enfant pleurer et trembler. C'était la décence la plus élémentaire. Je me demande ce qui lui a pris», a-t-elle dit.

La décision rendue par le juge Tarasofsky jeudi, au Palais de justice de Saint-Jérôme, continue de susciter des commentaires.

D'après certains avocats, qui préfèrent garder l'anonymat, le juge Tarasofsky jouit d'une bonne réputation. L'un d'eux affirme qu'il a déjà ordonné le huis clos dans une cause d'agression sexuelle impliquant des enfants plus âgés.

Dans le cas de la fillette, la Couronne avait demandé le huis clos parce que l'enfant pleurerait et semblait très impressionnée par le tribunal. Malgré la demande du procureur, Me Anne-Marie Plouffe, le juge a refusé le huis clos et n'a pas cru bon d'interroger la fillette sur ses craintes.

Selon Me Esther Gravel, procureur de la Couronne à Montréal, il arrive que des juges refusent le huis clos. «Le huis clos est une mesure d'exception qui est loin d'être automatique même lorsqu'il s'agit d'enfants.»

La Cour d'appel du Québec reconnaît toutefois que, dans certaines situations, la présence du public dans la salle d'audiences peut engendrer un stress supplémentaire chez le témoin, susceptible de nuire à son témoignage.

Le huis clos ne peut être ordonné que pour trois motifs: la moralité publique, le maintien de l'ordre dans la cour et la bonne administration de la justice. C'est généralement ce dernier motif qui est invoqué. «L'important, explique Me Gravel, c'est que l'enfant puisse témoigner et rendre compte de tout ce qu'il sait. Parfois, il est dans l'intérêt de l'administration de la justice que cela ait lieu à huis clos pour obtenir un récit complet et franc.»

Le témoignage de la victime est souvent une source d'anxiété, surtout dans les causes d'agressions sexuelles. C'est d'ailleurs pourquoi des modifications ont été apportées au Code criminel en 1988 pour mieux protéger les témoins de moins de 18 ans, particulièrement contre l'intimidation de la part des personnes accusées. Il est possible, par exemple, de faire témoigner un enfant derrière un écran.

Le témoignage de l'enfant à l'extérieur de la cour est aussi permis. Une salle d'audiences a été spécialement aménagée à cet effet au palais de justice de Montréal depuis 1990. Il faut cependant que l'accusé, le juge et le jury puissent assister au témoignage grâce à un système de télévision en circuit fermé. L'accusé doit aussi pouvoir communiquer avec son procureur pendant le témoignage.

Selon Me Gravel, les statistiques démontrent qu'on a utilisé ce système dans une quinzaine de causes depuis le mois de janvier.

Un enfant agressé dénonce son père

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Pendant que la police de Laval poursuit son enquête afin de déterminer si un homme de 37 ans n'aurait pas agressé sexuellement le fils de sa concubine, la Couronne s'opposera aujourd'hui à ce que cet individu, accusé par ailleurs d'avoir fait subir les pires sévices à son propre enfant, reprenne sa liberté sous cautionnement.

Cet enfant a sept ans. Tout comme sa mère, il a peur. Tous deux craignent un enlèvement. La mère l'a d'ailleurs affirmé au procureur de la poursuite.

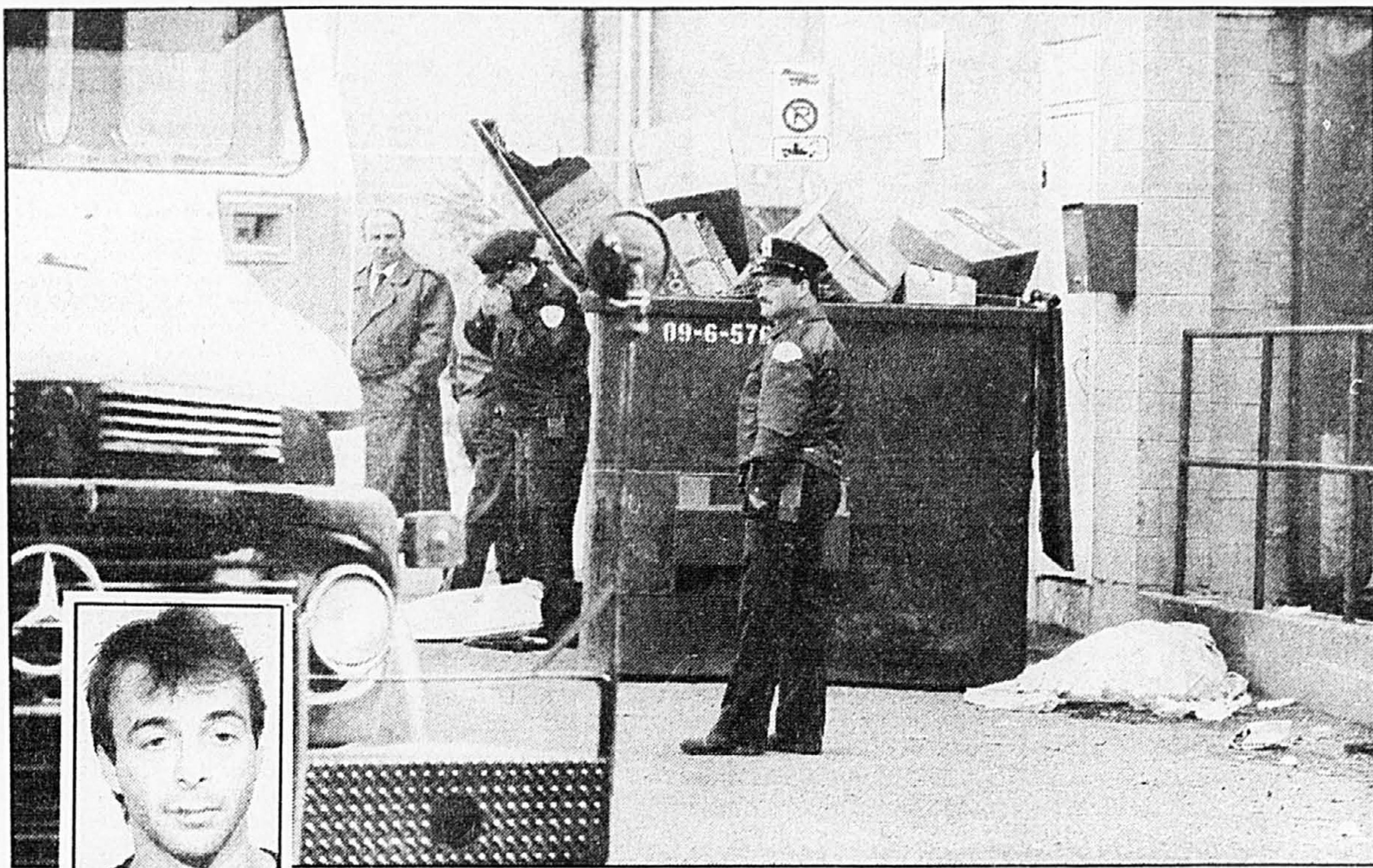
Les premiers attouchements sur le garçonnet auraient commencé alors qu'il n'était qu'un bébé à peine âgé de 12 mois.

Hier, le père, dont il est interdit de dévoiler l'identité afin de ne pas nuire à la présumée victime, a comparu brièvement devant le juge Joël Guberman, de la Cour du Québec, au Palais de justice de Laval où il a été officiellement accusé de cinq crimes: inceste, agression sexuelle, séquestration, menace et sodomie. Les actes reprochés auraient été commis entre le 28 juin et le 4 octobre derniers.

Me Jocelyne Rancourt, qui a passé quelques heures avec le garçonnet et sa mère, vendredi, a souligné qu'elle demandera au tribunal que le prévenu soit gardé en cellule.

C'est à cause de son comportement bizarre que le pot aux roses a été découvert. À l'école, son professeur a remarqué que le garçonnet était perdu, pas à l'écoute.

La direction de l'école a contacté la mère, et l'enfant se serait confié à elle durant les heures qui ont suivi. La police de Laval a été alertée et, vendredi, Me Rancourt autoriserait une dénonciation qui a conduit en soirée à l'arrestation du père.



Des policiers de la CUM ont dressé un périmètre de sécurité près du cadavre de l'un des braqueurs gisant près d'un conteneur à déchets. Son complice, Denis Arbour (en mortaise), s'est rendu sans coup férir.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

Braquage raté: un voleur se suicide sous les yeux de son complice qui se rend

MARCEL LAROCHE

■ Pourchassés par des gardes de Secur qu'ils venaient de désarmer sous la menace de leurs mitraillettes, deux voleurs ont finalement décidé de renoncer à leur fuite, et l'un d'eux s'est tiré une balle dans la tête sous les yeux de son complice, qui s'est rendu sans résistance aux agents de sécurité.

Ce spectaculaire vol raté aux rebondissements inattendus, marqué par une chasse à l'homme ponctuée de plusieurs coups de feu, s'est déroulée à l'heure du midi, hier, dans le stationnement du marché d'alimentation Maxi, à Saint-Léonard.

L'incident, qui n'a duré que quelques instants, aura été fatal à l'un des braqueurs, un individu de 31 ans qui a préféré mettre fin à ses jours en se tirant une balle dans la tempe.

Impuissant devant le geste désespéré de son complice, Denis Arbour, un Montréalais de 30 ans, a immédiatement laissé tomber ses armes, mettant ainsi fin à une fusillade qui n'a heureusement fait aucun blessé.

Le vol, qui aurait facilement pu rapporter plus de 80 000 \$ en argent à ses auteurs, s'est produit un peu avant midi, au moment où un camion blindé de Secur s'est arrêté devant le marché Maxi, situé à l'angle des boulevards Lacordaire et des Grandes Prairies, à Saint-Léonard.

Après avoir stationné son véhicule comme d'habitude devant l'entrée prin-

cipale, le conducteur a laissé descendre ses deux collègues, chargés de ramasser les recettes du week-end de ce super marché d'alimentation de grande superficie.

C'est au moment de regagner leur véhicule, alors qu'ils marchaient dans un corridor intérieur de l'établissement, que les gardes ont été surpris par deux individus armés de mitraillettes.

Agissant avec rapidité, les deux hommes, coiffés de casquettes et dont l'un portait des verres fumés, ont désarmé les deux employés de Secur, se sont emparés d'un sac d'argent et ont pris la poudre d'escampette par une porte de service donnant dans la cour arrière de l'établissement.

Grâce à leur système de communication interne, les gardes délestés de leurs armes de service et du sac d'argent ont immédiatement donné l'alerte à leur compagnon de travail.

Sans perdre un instant, le conducteur du camion blindé s'est dirigé vers l'arrière de l'édifice, juste à temps pour apercevoir les deux voleurs se dirigeant au pas de course vers une Honda stationnée dans le parking.

À bord de son véhicule blindé, le conducteur s'est lancé à leur poursuite en activant une sirène pour se frayer un chemin dans le vaste stationnement du centre commercial.

Pourchassés par les gardes de Secur, les voleurs ont vainement tenté de faire démarrer leur véhicule, qu'ils ont abandonné sur place pour s'enfuir à pied.

C'est à ce moment qu'une fusillade a

éclaté dans le parking, les bandits ouvrant le feu à plusieurs reprises en direction des gardes de Secur, qui ont riposté.

L'échange de coups de feu a été de courte durée et s'est terminé dans la confusion lorsque l'un des voleurs s'est affaîssé près d'un conteneur à déchets, mortellement atteint d'un projectile à la tête.

Les premiers policiers du district 54 de la CUM accourus sur les lieux de la fusillade ont immédiatement dressé un périmètre de sécurité autour du marché Maxi.

On a alors constaté que plusieurs projectiles avaient touché le camion blindé de Secur. Des balles ont aussi fracassé plusieurs vitrines de commerces adjacents au Maxi. Plusieurs enquêteurs de la section des homicides et des vols qualifiés de la CUM, sous la supervision des lieutenants-détectives Jean Ostiguy, Donald Côté et Claude Caussignac, ont alors pris charge de l'enquête policière.

Ce n'est qu'en fin de journée hier, après avoir recueilli la version des trois gardes de Secur, que les policiers ont constaté un revirement de la situation.

D'après les premiers résultats de l'enquête policière, le voleur de 31 ans, domicilié à Pointe-aux-Trembles, aurait délibérément mis fin à ses jours en se tirant un projectile dans la tête.

Une autopsie doit être pratiquée aujourd'hui. L'identité de la victime n'avait pas encore été rendue publique hier soir, les policiers de la CUM n'ayant pu rejoindre les membres de sa famille.

La BN veut saisir le condo de Serge Laprade pour non paiement de prêt hypothécaire

... et le chanteur doit 10 702,79 \$ à la Ville de Montréal

GILLES GAUTHIER

■ La Banque Nationale du Canada (BNC) veut saisir le condo du chanteur et animateur Serge Laprade, évalué à 351 600 \$, parce qu'il n'a pas effectué depuis avril ses paiements hypothécaires, qui s'élevaient à 1 486,93 \$ à toutes les deux semaines.

Une poursuite à cette fin vient d'être déposée en Cour supérieure. Elle fait suite à la publication, le 7 octobre, par la Ville de Montréal d'un avis de vente de la propriété de M. Laprade, sise dans l'immeuble Tropiques Nord, rue Pierre-Dupuy en bordure du fleuve, parce qu'il n'avait pas acquitté un compte de taxes.

Cet avis mentionne un dû de 3 454,98 \$ mais une vérification effectuée hier à l'hôtel de ville révèle que M. Laprade doit en fait 6 475,77 \$ pour 1992, 3 722,20 \$ pour 1991 et 504,82 \$ pour 1990, soit un total de 10 702,79 \$ pour taxes à la Ville de Montréal.

Cette somme comprend des frais de 225 \$ et, en date d'hier, des intérêts de 894,42 \$.

Selon les documents déposés au Palais de justice de Montréal, M. Laprade a renouvelé son hypothèque à la mi-décembre 1991; elle était alors de 329 532,78 \$, à un taux d'intérêt de 9,75 p. cent et avec échéance au 3 juillet 1992.

Or, dit la poursuite, «le défendeur a fait défaut d'acquitter toutes les mensualités échues depuis le et inclusivement 1er mai 1992».

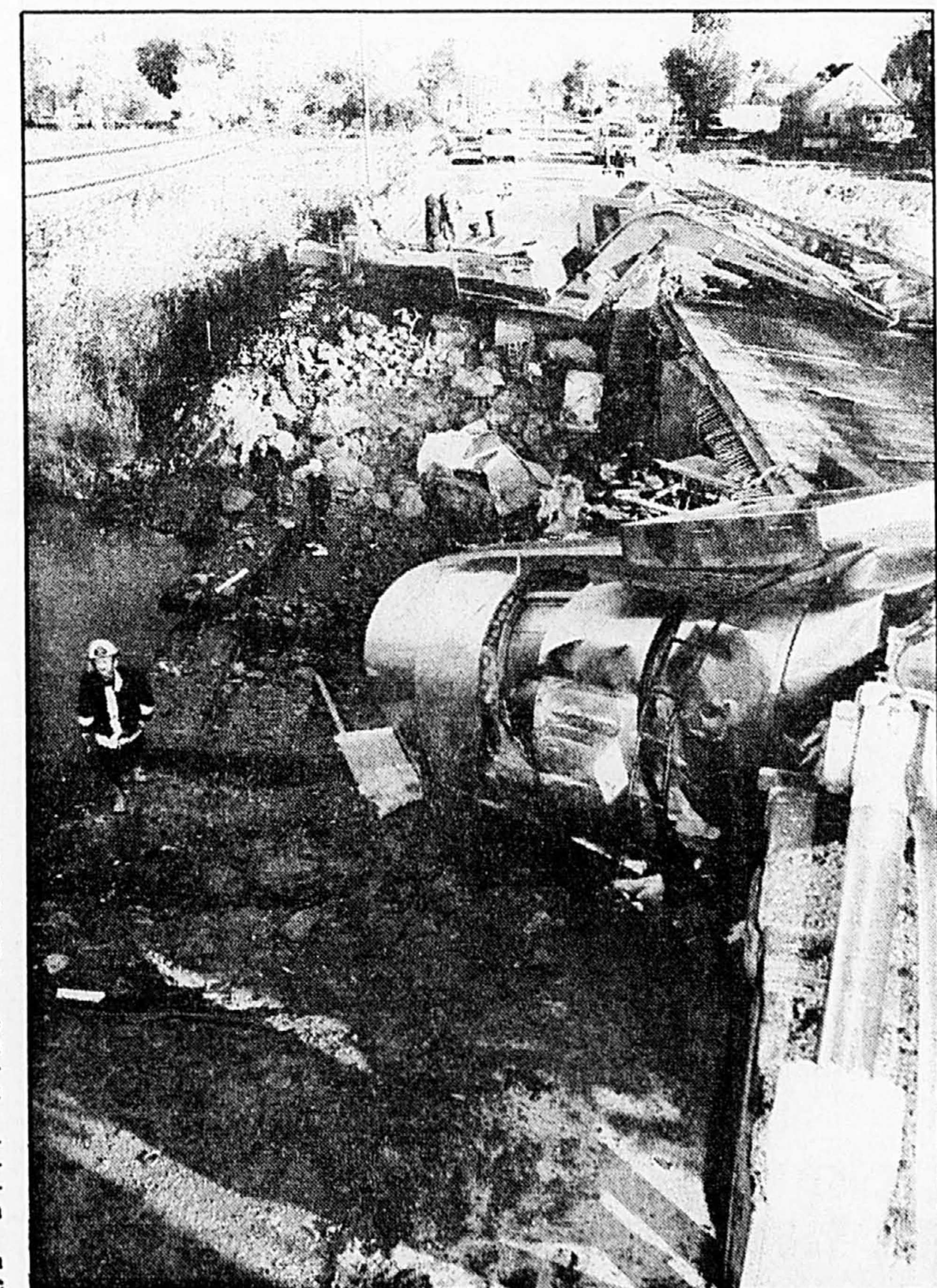
Le 28 juillet 1992, la BNC a fait signifier par huissier au défendeur un avis de soixante jours à l'effet qu'elle entendait exercer son droit d'être déclarée propriétaire de la propriété.

Dans sa poursuite déposée vendredi dernier, deux jours après la publication par la Ville de Montréal de l'avis de vente pour taxes impayées, la BNC demandait au tribunal de lui donner possession de la propriété dans les quinze jours de la signification du jugement.

L'évaluation foncière de la propriété est passée, avec le nouveau rôle déposé l'automne dernier, de 306 000 \$ à 351 600 \$, soit 47 900 \$ pour le terrain et 303 700 \$ pour l'immeuble.



Serge Laprade



Sous l'impact, une des pelles mécaniques a été projetée dans la fosse du tablier du pont. Le camion a finalement été arrêté par une autre pelle mécanique dont la flèche a éventré la citerne.

PHOTO GILLES RENAUD, collaboration spéciale

Citerne de camion éventrée: plus de peur que de mal

GEORGES LAMON
SAINT-ATHANASE

■ La route 133 conduisant en Nouvelle-Angleterre a été fermée à toute circulation automobile à la hauteur de Saint-Athanase, près d'Iberville, hier vers 6 h 30, à la suite d'un spectaculaire accident sur un ponceau en construction.

La circulation à une seule voie n'a été rétablie que ce matin à 10 h. Les usagers, dont beaucoup de camionneurs, ont ainsi été contraints de faire un détour d'environ 10 km pour accéder à l'autoroute 89 vers Boston et New York. Vers le sud, par le Chemin Grande-Ligne et vers le nord, par la Montée Meunier.

C'est un camion-citerne de la firme de transport Provost, qui a été à l'origine de tout cet émoi, perturbant le calme rural de cette région. Heureusement, il n'y a eu aucun blessé, les ouvriers n'ayant pas encore commencé leur travail à cette heure.

Pour une raison qui n'a pas été clairement définie, le poids lourd a embouti une première pelle mécanique installée aux abords du ponceau de la rivière aux Barbottes qu'enjambe la route 133, et où des travaux de réfection de la dalle sont en cours depuis septembre.

Selon l'agent Réjean LaLanne, de la police de Saint-Jean-sur-Richelieu, c'est à 6 h 48 que l'appel a été reçu au poste. Immédiatement, les pompiers d'Iberville, les policiers, les fonctionnaires de l'Environnement de la direction de la Montérégie et du Département de santé communautaire se sont rendus sur les lieux.

Le chauffeur, en voulant éviter le ponceau en réparation, a d'abord projeté une première pelle dans la rivière pour s'arrêter sur une deuxième installée à l'autre extrémité du ponceau et dont la flèche devait finalement éventrer la citerne.

Une partie de la cargaison, de l'hydroxide de potassium, soit environ 2000 des 15000 litres, une substance hautement corrosive et irritante, s'est ainsi écoulée dans la petite rivière qui se jette dans la rivière Richelieu.

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement n'ont pas jugé nécessaire d'évacuer les résidents des quelques maisons se trouvant dans les environs. Les vents soufflaient vers l'ouest, les vapeurs de potassium étaient donc transportées dans le sens opposé aux habitations. Néanmoins, comme les services d'eau des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Iberville s'approvisionnent dans la rivière Richelieu, des analyses d'eau brute ont immédiatement été prises à des intervalles réguliers. On devait y déceler des taux anormaux d'accroissement du pH (accroissement de l'alcalinité de l'eau). Ce qui a obligé les usines de filtration des deux municipalités à cesser temporairement le pompage de l'eau et à fonctionner sur leur réserve. Toutefois, vers 15 h 30, la situation était revenue à la normale.

Le chauffeur du camion-citerne, qui venait de Cornwall et se dirigeait vers Boston, se demande encore comment il se fait qu'il ait raté la route. A plus forte raison qu'il faisait beau et que «ça roulait bien ce matin».

«Je ne savais vraiment pas de quel côté je devais aller, a expliqué à La Presse, Marcel Leboeuf, chauffeur depuis une trentaine d'années pour la firme Provost, et encore très secoué par ce qu'il venait de vivre. Le clignotant était trop près et trop bas pour que je puisse bien le voir. Quand je l'ai aperçu, il était déjà trop tard, j'étais dessus. J'ai pris le temps de réagir, mais la citerne se promenait. C'est presque envoyer les gens au suicide une telle signalisation, ajoutait-il. J'ai freiné quand j'ai vu que je me déportais trop. Si j'avais frappé la pelle de plein fouet je me tuais.»

La signalisation à l'approche de ce chantier de construction faisait l'objet de commentaires de part et d'autre, ainsi que de vérifications des employés de la firme responsable. Au ministère des Transports du Québec, son porte-parole, Serge Forest, précisait toutefois que cette signalisation avait installation d'un panneau d'avertissement à un kilomètre du chantier, avait été inspectée il y a une semaine et demie, et jugée conforme au code de sécurité.

4382 Boul. St-Laurent
1310 de Maisonneuve Est
1430 rue Stanley, métro Peel
160 Notre-Dame Est
5400 Côte-des-Neiges
61 de la Gare, St-Sauveur
6150 Boul. Taschereau, Brossard
981 St-Jean, Pointe-Claire
2133 Boul. Le Carrefour, Laval

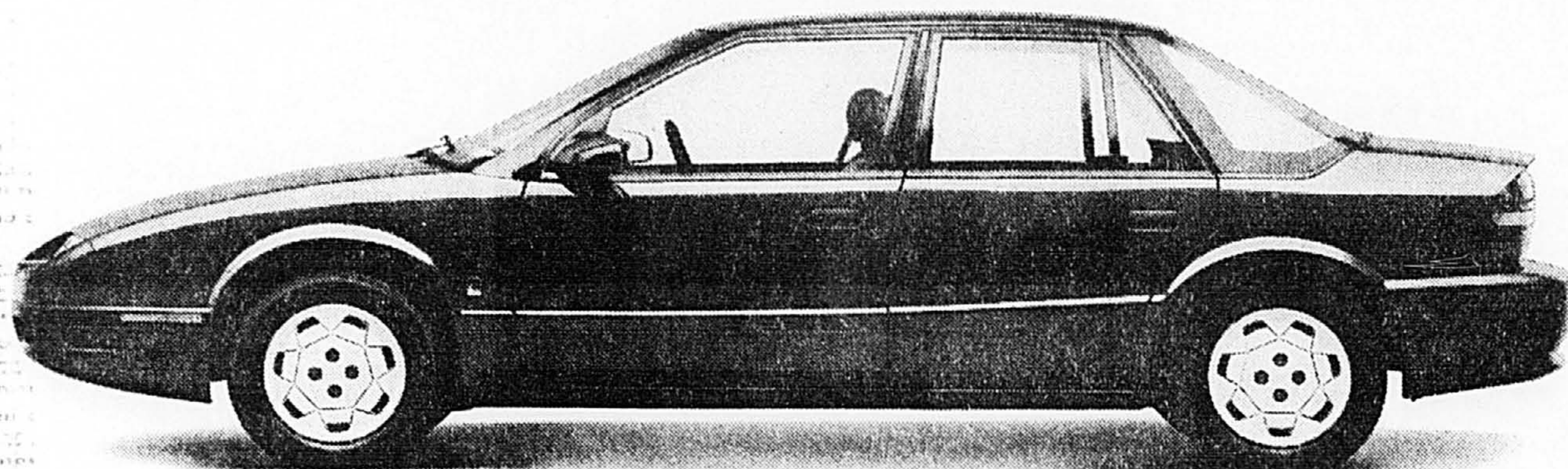


Bavaria Fest
du 15 septembre au 25 octobre
Un menu époustouflant

Chez Better
saucisses européennes & bières importées



Adoptez notre bébé pour 30 jours...



SATURN SL 1993

10 995\$*

Ou 259\$ par mois
sur 24 mois**

En devenant propriétaire d'une Saturn, vous obtenez la garantie Satisfaction 30 jours***. Si vous n'êtes pas satisfait, nous vous remboursons****. Mais nous sommes persuadés que vous adopterez notre bébé, tout comme des milliers d'autres Québécois l'ont fait depuis 1 an. Et, cette année, nous offrons encore plus d'équipement de série.

- Sac gonflable côté conducteur
- Radio AM-FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Essuie-glace intermittent

- Panneaux de flancs en polymère résistant à la corrosion et aux coups
- Glaces teintées
- Phares halogènes
- Volant inclinable
- Télécommandes d'ouverture du capot, du coffre et de la trappe de carburant
- Moteur de 1,9 litre
- Boîte manuelle 5 vitesses

VOS
CONCESSIONNAIRES



* Taxes et transport en sus. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs, 1993 en stock. ** Prix basé sur un bail de 24 mois, avec versement initial de 1 353 \$ incluant le transport. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Le coût du kilomètre excédentaire est de \$ 0,15 par kilomètre. Sujet à l'approbation de crédit. *** Certaines conditions d'admissibilité et restrictions s'appliquent. **** Sauf certains cas, il n'y a aucun frais. L'assistance routière Saturn est offerte sur les modèles Saturn 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire Saturn participant.



Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville

La Prairie Saturn Saab Isuzu
1055, boul. Taschereau
La Prairie

Royal Saturn Saab Isuzu
7910, boul. Newman
LaSalle

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Dorval, Laval

Décarie Saturn Saab Isuzu
5400, boul. Décarie
Montréal

Hochelaga Saturn Saab Isuzu
4500, boul. Hochelaga
Montréal

Grenier Saturn Saab Isuzu
705, boul. Des Seigneurs
Terrebonne

West-Island Saturn Saab Isuzu
10333, boul. Gouin Ouest
Roxboro

Saturn Saab Isuzu Sorel-Tracy
7025, avenue Plaza Tracy
Tracy

De 30 mois à 8 ans et demi de prison pour les trafiquants de la «bande du Vermont»

ANDRÉ CÉDILOT

■ Les neuf membres de la «bande du Vermont» impliqués dans la plus importante histoire de trafic de haschisch mise au jour au Québec, ont été condamnés, hier, en Cour du Québec, à des peines de 30 mois à huit ans et demi de pénitencier.

En prononçant les sentences les unes après les autres, le juge Yves Lagacé a dit tenir compte de ce que les accusés se sont reconnus coupables, évitant d'importants frais aux contribuables québécois. Il a aussi noté qu'ils étaient presque tous emprisonnés depuis leur arrestation aux États-Unis, le 31 juillet 91.

Décrit comme le cerveau de l'organisation, William Greer, 43 ans, de South Burlington, et son bras droit, Steve Hutchins, 43 ans, de Colchester, ont été les plus sévèrement châtiés, écopant de huit ans et demi de bagnes.

Six de leurs acolytes, Claire Cunningham, 46 ans, William Carr, 42 ans, Glen Koski, 42 ans, James Mayo, 29 ans, Gary Perya, 41 ans, et Joseph-Robert Desautel, 39 ans, devront passer quatre années à l'ombre, tandis qu'Eugène Beaudry, 43 ans, a écopé de 30 mois d'emprisonnement.

En compagnie d'au moins deux autres compatriotes qui sont toujours recherchés, les neuf Américains — des amis d'enfance pour la plupart — avaient orchestré l'importation de pas moins de 48 tonnes de haschisch d'une valeur de 720 millions à bord d'une barge géante attachée au *Pacific Tide*

III, un paquebot battant pavillon panaméen.

Le coup de force a avorté quand des bateaux pneumatiques — on parle de trois — avaient été incapables de ramener à la terre ferme les 273 barils de haschisch flottants qui avaient été largués à la mer, entre l'île d'Anticosti et l'archipel de Mingan, dans la nuit du 23 juillet 91.

Informés par des pêcheurs, les enquêteurs de la brigade du banditisme de la Sûreté du Québec avaient «repêché» la presque totalité de la drogue et retrouvé la barge vide à Sept-Îles. Les treize membres d'équipage du *Pacific Tide* ainsi que deux Hollandais qui se trouvaient à bord avaient été appréhendés deux jours plus tard dans le port de Montréal.

Après une enquête plus poussée, les policiers mettaient le gang d'Américains sous les verrous le 30 juillet.

Les deux Néerlandais avaient aussi enregistré des plaidoyers de culpabilité avant le début de leur procès, en mars dernier.

Des treize marins arrêtés, sept avaient par ailleurs été libérés à l'étape de l'enquête préliminaire tenue sur la Côte-Nord. Le procès des six autres se tient depuis le début mai, à Montréal.

Hier, à la demande des trois avocats de la défense, le juge Louis-Charles Fournier, de la Cour du Québec, a remis l'audition de l'affaire à lundi prochain. Il devrait alors décider s'il accepte la déclaration que le capitaine du *Pacific Tide* a faite aux policiers le jour de son arrestation.

Un chauffeur de taxi écope un an de prison pour avoir battu sauvagement un client

ÉRIC TROTTIER

■ Un chauffeur de taxi de la compagnie Boisjoly, Jacques Raymond, a été condamné à passer la prochaine année derrière les barreaux pour avoir agressé sauvagement un de ses clients.

La sentence, considérée comme indulgente par plusieurs, a été rendue hier par le juge Jean Sirois, au palais de justice de Montréal. «C'est dégueulasse, c'est dégueulasse!», a lancé la victime de ce crime, Yvon D., en prenant connaissance du verdict. «S'il y a une justice, elle ne se montre pas très forte», a-t-il ajouté.

Le procureur de la Couronne, Marie-Christine Clément, avait suggéré au juge Sirois une peine de trois ans de prison. Hier, elle a indiqué qu'elle consulterait ses collègues, au cours des prochains jours, avant de décider si elle portera la sentence en appel.

Âgé de 43 ans, Jacques Raymond a été reconnu coupable le mois dernier d'avoir assailli et battu de façon impitoyable un client, Yvon D., le 23 avril 1991, sous prétexte que la victime avait

voulu négocier le montant de la course.

Yvon D., qui soutient avoir été l'objet d'un crime homophobe parce qu'il tenait dans ses mains le livre *Le couple au masculin*, ce soir-là — avait alors subi de nombreuses blessures à la tête, au visage et au corps.

Un an et demi après le drame, il est encore très traumatisé. Il n'est plus capable de sortir le soir, ni de prendre un taxi. Il a perdu son emploi. Enfin, il est toujours suivi par un psychologue et un neurologue, pour des maux de tête constants et des problèmes de vision.

Transporté à la prison de Bordeaux, Jacques Raymond sera admissible à une libération conditionnelle dans deux ou trois mois. Son avocat, Marc Labelle, a par ailleurs laissé entendre qu'il évaluerait la possibilité d'en appeler de la condamnation. L'agresseur d'Yvon D. devra en outre comparaître au palais de justice, à nouveau cette semaine, pour y être accusé d'avoir brisé ses conditions de mise en liberté, durant son procès.

Des peines d'emprisonnement pour deux jeunes proxénètes

LUCIE CÔTÉ

■ Deux jeunes proxénètes, Stanley Adme et Pierre Milaire, qui avaient forcé une adolescente à se prostituer en 1990, ont été respectivement condamnés hier, en Cour du Québec, à des peines d'emprisonnement de 30 mois et de quatre ans.

En rendant sa sentence dans ce «cas d'agression sexuelle majeure», le juge Maximilien Polak a tenu compte du jeune âge des deux coupables, de l'absence d'antécédent judiciaire et de la possibilité d'une réhabilitation.

Il s'est montré plus sévère envers Milaire, un père de famille âgé de 21 ans qui travaille comme préposé aux bénéficiaires, parce qu'il a manifestement été celui qui prenait les décisions dans cette histoire, affirmant notamment à sa victime qu'il était le «boss».

De plus, aux accusations d'introduction par effraction dans une maison, d'agression sexuelle, de proxénétisme et de séquestration, s'ajoutait pour Milaire l'accusation d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de sa victime.

Stanley Adme, étudiant en administration au cégep, dont la sentence est moindre, a plutôt été qualifié de «suiveux».

Le 25 juillet 1990, les deux condamnés, accompagnés d'un autre homme, acquitté depuis faute d'identification, ont forcé la porte de leur victime, alors âgée de 17 ans. Milaire a annoncé à la jeune fille qu'elle allait désormais travailler pour lui, c'est-à-dire danser nue et se prostituer. Séquestrée pendant près d'une semaine, la victime, qui ne connaissait pas ses tortionnaires, tous trois de race noire, sera violée à plusieurs reprises.

Le 3 août, Milaire et Adme conduisent la jeune fille, dont c'est le dix-huitième anniversaire, au bar chez Mado, situé à Montréal-Nord. En leur absence, elle se confie au portier de l'endroit qui fait appel à son père, qui la conduira dans un poste de police, à Laval. Les trois hommes devaient être arrêtés le 6 août suivant, au petit matin.

En bref

UN PÈRE VIOLENT ACCUSÉ

■ Un homme de La Prairie, âgé de 27 ans, a été envoyé derrière les barreaux en attendant son enquête en cautionnement, hier, après avoir été inculpé de 13 accusations de menaces de mort, voies de fait et voies de fait graves sur sa femme et ses enfants âgés de quatre mois et deux ans.

700 000 \$ EN FAUX BILLETS

■ La Gendarmerie royale du Canada vient de réussir un beau coup de filet, en démantelant un réseau clandestin d'imprimerie de fausse monnaie américaine, qui s'appropriait à mettre en circulation illégalement environ 700 000 \$ US. Deux individus d'origine portugaise, âgés d'une quarantaine d'années, ont été mis sous arrêt, dimanche à Montréal, pendant que deux autres complices étaient appréhendés à Edmonton, où on avait l'intention de «lancer» sur le marché les billets contrefaits.

RÉSULTATS

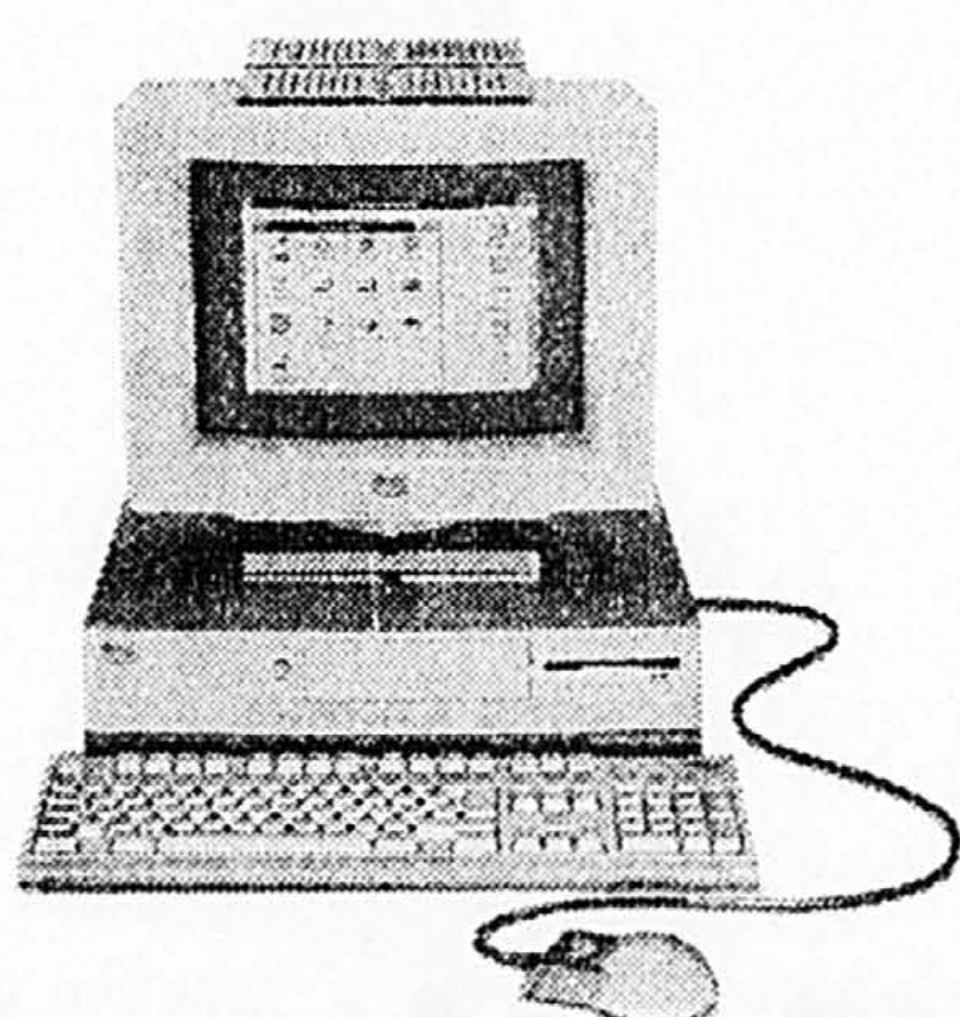
Banko Tirage du 92-10-13

04	06	09	10	20
24	26	27	30	36
44	45	46	47	53
54	59	61	62	64

Prochain tirage: 92-10-14

LVA le revenu des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, celle dernière a priorité.



Appelez-nous «Les ingénieurs»

Il existe maintenant un ordinateur personnel abordable et facile à utiliser, qui vous permet de réaliser ce que vous savez depuis longtemps être en mesure d'accomplir. Cet ordinateur s'appelle Ambra. Pour répondre à vos besoins comme il convient, l'Ambra est offert dans un choix de puissances : il y a des versions 386 et 486, allant de 25 à 66 MHz.

Appelez-nous «Les généreux»

Présentement, nous vous offrons sans frais le logiciel le plus populaire du monde, Lotus 1-2-3 pour Windows (prix de détail suggéré : 595 \$), à l'achat de tout ordinateur personnel Ambra.



Appelez-nous tout de suite car les quantités sont limitées !

Découvrez où se trouve le détaillant Ambra le plus près de chez vous.
Et faites vite, l'offre se termine le 20 décembre 1992.



Appelez au 1 800 363-0077

Ambra est un produit d'ExperComp Services Limitée, une filiale d'IBM Canada Ltée.
Lotus 1-2-3 est une marque déposée de Lotus Development Corporation. Windows est une marque déposée de Microsoft Corporation.

Pour obtenir sans frais votre logiciel Lotus, postez simplement une copie de votre preuve d'achat d'Ambra ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone à : ExperComp Services Limitée, P.O. Box 657, North York, Ontario, M3C 2T6; ou encore, télécopiez ces renseignements au (416) 946-4733. Veuillez accorder de 2 à 4 semaines pour la livraison.



Des ouvriers fouillent les ruines de ce qui était un édifice de 16 étages, à Héliopolis, banlieue du Caire.

PHOTO AP

Le séisme a fait au moins 450 morts

Agence France-Presse
LE CAIRE

■ Le séisme qui a frappé lundi l'Égypte a fait au moins 450 morts et 1476 blessés sont toujours hospitalisés, selon un nouveau bilan communiqué hier soir par le ministre égyptien de l'Information, Safouat Al-Cherif.

Toutefois, selon des informations transmises par le Croissant-Rouge égyptien à la Fédération des Croix-Rouges, à Genève, le tremblement de terre aurait fait au moins 1000 morts ou disparus et plus de 10 000 blessés, dont de nombreux enfants.

Hormis l'effondrement spectaculaire d'une tour de 16 étages dans le quartier résidentiel d'Héliopolis, dans le nord du Caire, les autres destructions ont touché pour l'essentiel des quartiers pauvres et populaires, où quelque 200 petits bâtiments effondrés ont été recensés.

Seuls deux corps et cinq blessés avaient pu être dégagés hier des débris de la tour d'Héliopolis. Selon certaines estimations, 120 personnes y seraient toujours ensevelies.

Les dégâts sont cependant moindres qu'on aurait pu craindre au Caire, ville surpeuplée de près de 15 millions d'habitants, où les destructions sont noyées dans le magma de l'urbanisation sauvage.

Dans le quartier populaire de Sayda Zeinab, non loin du vieux

Caire islamique, l'épisode le plus spectaculaire a été la chute d'un minaret de la mosquée d'Abou Hanafi, dont les lourdes pierres ont creusé dans la terre un cratère d'une quarantaine de centimètres de profondeur.

Dans le quartier d'Abdin, comme ailleurs au Caire, des dizaines de personnes ont envahi les commissariats de police pour faire constater leur situation et faire valoir leur droit à l'aide annoncée par l'État pour les sinistrés.

Plaintes

Nombreux étaient ceux qui se plaignaient, faute de résultats concrets, de devoir passer une seconde nuit à la belle étoile avec les maigres biens qu'ils ont pu retirer des débris.

Hier à la tombée du jour, les jardins publics étaient encore envahis par des familles qui n'osaient rentrer chez elles par crainte d'un nouveau séisme. Une psychose s'est répandue à la suite de l'intervention, lundi soir à la télévision, d'un sismologue qui avait prédit de nouvelles secousses telluriques, et les appels au calme répétés des autorités ne semblaient pas avoir réussi à rassurer la population.

L'aide étrangère a commencé à se manifester. Une équipe française spécialisée est à pied-d'œuvre. L'Arabie Saoudite a offert une aide de 50 millions de dollars, le Koweït de 20 millions de dollars et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, a demandé au Croissant-

Rouge palestinien, dont le siège est au Caire, de mettre tous ses moyens à la disposition des autorités égyptiennes.

Monuments épargnés

Quant aux monuments historiques qui abondent en Égypte, la secousse de lundi les a apparemment épargnés pour la plupart.

En dépit d'un épilogue situé à quelques kilomètres seulement du plateau de Guizeh, les plus fameuses attractions touristiques, le Sphinx et les Pyramides, n'ont pas été endommagées. Safouat el-Cherif, le ministre égyptien de l'Information, a également affirmé que les complexes de temples de Louxor et Karnak n'avaient pas souffert.

Le Caire abrite trois des plus beaux musées du monde: le Musée égyptien (avec sa collection du pharaon Toutankhamon et des momies royales), le Musée copte (abritant le plus grand nombre de reliques de cette branche du christianisme) et le Musée islamique (qui contient des centaines de pièces d'art).

Mohamed Saleh, directeur du Musée égyptien, a rapporté que seulement deux des quelque 100 000 pièces exposées avaient été endommagées — des statues du pharaon Amenophis III et de sa femme, la reine Ti. On ignorait dans l'immédiat si les deux autres musées, situés dans des quartiers historiques mais au sol instable, avaient souffert.

National: les agents réclament une enquête du ministère des Transports

PIERRE GINGRAS

■ Après le rejet, en fin de semaine dernière, des propositions du médiateur par la compagnie National, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a réclaté hier la mise sur pied d'une enquête du ministère fédéral du Travail pour faire la lumière sur le comportement du transporteur aérien depuis le début du lock-out.

Pour sa part, la partie patronale n'a pas mis de temps à réagir en organisant à son tour, quelques heures plus tard, une conférence de presse où elle a accusé le syndicat de mauvaise foi. Les négociateurs patronaux qui n'ont guère été tendres non plus à l'endroit du médiateur André Courchesne ont alors indiqué, paradoxalement, vouloir poursuivre la médiation.

«Nous acceptons le moratoire de six mois proposé par le médiateur, a fait valoir le principal négociateur de National, l'avocat Guy Dufort. Mais à la condition de savoir à l'avance de quelle façon s'effectuera le retour au travail des employés. Notre situation a changé au cours des derniers mois, notamment en raison de nouvelles liaisons régulières vers Toronto et ailleurs.»

M. Dufort a laissé entendre que le médiateur n'avait pas fait son travail convenablement dans cette affaire en ne transmettant pas le contenu de ses demandes aux représentants syndicaux. «Mais un vendredi soir, un fonctionnaire est plus pressé d'aller jouer au golf que de lire attentivement ma lettre», a-t-il lancé.

Rapport acceptable sans condition

Pourtant, comme l'a indiqué hier un porte-parole du ministre du Travail, Marcel Danis, les deux parties savaient que la proposition du médiateur devait être acceptée tel quelle, sans condition.

ANDRÉ NOËL

■ L'hebdomadaire *Voir* recueille des fonds pour contester une injonction qui lui interdit de critiquer une firme de marketing de Montréal, la société Pelcom, qui décerne chaque année les «prix du meilleur commerce».

L'éditeur du journal, Pierre Paquet, a indiqué hier qu'il avait jusqu'à la fin de la semaine pour demander la permission d'en appeler de l'injonction interlocutoire, émise le 11 septembre, mais passée inaperçue.

Il s'agit, encore une fois, d'un jugement qui interdit à un média de publier des informations d'intérêt public au Québec, a noté hier Me Marc-André Blanchard, avocat spécialisé dans la défense de la liberté de presse.

Il y a environ un mois, la Cour supérieure accordait une injonction interdisant à une station de radio de Québec de diffuser l'enregistrement d'une conversation privée entre deux hauts fonctionnaires, Diane Wilhelmy et André Tremblay, sur le débat constitutionnel.

L'an dernier, des compagnies privées — appuyées par le bureau du premier ministre — avaient obtenu une injonction pour empêcher des médias de divulguer les clauses d'un contrat secret d'approvisionnement en électricité entre Hydro-Québec et la firme Norsk Hydro.

À la même période, la Commission des valeurs mobilières du Québec et la Bourse de Montréal avaient obtenu une injonction provisoire empêchant la publication d'un rapport d'enquête sur la succursale de la firme de courtage Scotia McLeod à Chicoutimi.

Informations de presse

La dernière injonction, cette fois contre *Voir*, rendue par le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure de Montréal, a ceci de particulier qu'elle ne vise pas la publication de documents ou de conversations confidentiels, mais bien d'informations obtenues à la suite d'une enquête journalistique.

«Une injonction qui bloque la libre circulation d'informations d'intérêt public, est inappropriée et inacceptable», affirme Alain Saulnier, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

«On assiste, au Québec, à une dangereuse tendance chez certains juges à museler la presse. Une personne qui estime qu'elle a été victime de propos mensongers peut s'adresser au Conseil de presse, ou obtenir des dédommagements pour libelle. Mais un juge n'a pas à prévenir la publication d'informations.»

La FPIQ et la direction de *Voir* tentent de convaincre des médias de former un front commun pour faire casser l'injonction en Cour

C'est le 11 septembre que le médiateur André Courchesne a déposé sa proposition non sans avoir précisé que le conflit ne pouvait se résoudre par des «voies classiques ou habituelles». Il demandait donc aux parties d'accepter un moratoire de six mois afin de leur permettre de «souffler un peu et de discuter et négocier avec plus de sérénité et de recul». La compagnie était donc invitée à mettre fin temporairement à son lock-out décrété le 19 novembre 1991. Les modalités du retour au travail étaient aussi établies dans la proposition. On prévoyait la fin des moyens de pression et de toute forme de boycottage.

Dans un premier temps, les 350 syndiqués ont demandé au médiateur de modifier les conditions du retour au travail, ce qui leur fut refusé catégoriquement. Les syndiqués devaient finalement accepter le moratoire dans une proportion de 56 p. cent.

Devant l'attitude de National qui exige à son tour des conditions, le médiateur André Courchesne en vient à la conclusion que la compagnie refuse sa proposition. «Il est regrettable d'en arriver à une telle fin de médiation, écrit-il à la partie patronale. Je demeure convaincu que si votre décision avait été l'inverse, nous aurions pu mener la négociation à bonne fin, dans un délai relativement court.»

Au cabinet du ministre Danis, on se dit fort déçu de la tournure des événements, d'autant plus que le ministère avait consacré beaucoup d'énergie pour dénouer l'impasse, dit-on. «M. Danis est déçu que la compagnie ait rejeté la proposition du médiateur mais il reconnaît que des progrès ont été accomplis», a déclaré un porte-parole ministériel. M. Danis doit d'ailleurs s'entretenir d'ici peu avec les parties afin de tenter de les amener à négocier à nouveau.

Une enquête très longue

Par ailleurs, le cabinet de M.

Hebdomadaire muselé par la cour après avoir froissé une firme de marketing

d'appel. Dans l'affaire Wilhelmy, un tel front commun a fait fléchir les procureurs de la fonctionnaire, si bien que l'essentiel du contenu de la conversation a pu être diffusé. Cependant, *Voir* — qui distribue gratuitement 75 000 exemplaires à Montréal chaque semaine — a très peu de moyens, et de nouvelles procédures judiciaires coûtent cher.

Le jugement de Kevin Downs ordonne à *Voir* et à son journaliste Éric Barbeau «de ne pas faire ou communiquer directement ou indirectement aucune communication, information ou déclaration concernant le Prix du meilleur commerce par n'importe quel moyen que ce soit».

Le juge interdit ainsi à Éric Barbeau, journaliste pigiste, de faire un reportage sur le même sujet pour l'émission *Les affaires et la vie* à Radio-Canada. En vertu de son jugement, il serait même illégal pour *Voir* de faxer une copie de ses articles sur la firme Pelcom dans d'autres salles de rédaction.

Où sont les erreurs?

Le président de la firme, Amiram Peleg, a répété que ces articles étaient «faux» d'un bout à l'autre, mais il a été incapable de donner des exemples concrets d'erreurs. Il s'en est pris surtout au titre principal, «Qui paie gagne».

L'enquête de M. Barbeau soulevait plusieurs questions quant au fonctionnement des «Prix du meilleur commerce». En résumé, selon ses articles, le choix des prix fonctionnait de la façon suivante.

Une firme de sondage appelle des consommateurs choisis au hasard et leur demande de nommer les commerces qui leur semblent les meilleurs dans diverses cate-

gories. Rien ne dit, cependant, que les consommateurs ne nomment pas tout simplement les commerces dont ils ont le plus entendu parler. En janvier 1991, les interviewers disaient aux consommateurs: «Vous pouvez baser votre opinion personnelle sur ce que vous avez lu, vu ou entendu au sujet du commerce.»

Les commerces gagnants sont ensuite appelés à participer à la campagne de promotion des résultats de ce sondage dans la mesure où ils y contribuent financièrement. La participation, valable pour une année, s'établit de 690 \$ à 3595 \$. C'est ce qui avait fait conclure à *Voir*, «Qui paie gagne».

Dans son jugement, M. Downs explique que la promotion peut comprendre l'usage du «logo» de Pelcom («Prix du meilleur commerce»), la participation à un dîner-gala (à Télévision Quatre-Saisons), la publication dans différents journaux donnant la liste des prix, etc.

Jacques Carey, directeur général du Bureau d'éthique commerciale de Montréal, a dénoncé ce prix au journaliste de *Voir*: «Il ne faut pas se fier à ce concours, a-t-il dit. Ce n'est que du marketing. Mais surtout, c'est du marketing trompeur.» Georges-André Levac, de l'Office de protection du consommateur, est cité ainsi: «Ce concours n'a aucune valeur».

Le directeur général du Bureau d'éthique commerciale de Winnipeg, Tom Durham, affirme que le promoteur du prix «et ses acolytes sont persona non grata au Manitoba... et ainsi de suite».

Le juge Downs estime néanmoins qu'il est illégal, pour *Voir*, de continuer à publier les résultats de son enquête et de citer d'autres personnes qui contestent le prix de la firme Pelcom, tout ceci afin de protéger la «réputation d'un justiciable».

gories. Rien ne dit, cependant, que les consommateurs ne nomment pas tout simplement les commerces dont ils ont le plus entendu parler. En janvier 1991, les interviewers disaient aux consommateurs: «Vous pouvez baser votre opinion personnelle sur ce que vous avez lu, vu ou entendu au sujet du commerce.»

Les commerces gagnants sont ensuite appelés à participer à la campagne de promotion des résultats de ce sondage dans la mesure où ils y contribuent financièrement. La participation, valable pour une année, s'établit de 690 \$ à 3595 \$. C'est ce qui avait fait conclure à *Voir*, «Qui paie gagne».

Dans son jugement, M. Downs explique que la promotion peut comprendre l'usage du «logo» de Pelcom («Prix du meilleur commerce»), la participation à un dîner-gala (à Télévision Quatre-Saisons), la publication dans différents journaux donnant la liste des prix, etc.

Jacques Carey, directeur général du Bureau d'éthique commerciale de Montréal, a dénoncé ce prix au journaliste de *Voir*: «Il ne faut pas se fier à ce concours, a-t-il dit. Ce n'est que du marketing. Mais surtout, c'est du marketing trompeur.» Georges-André Levac, de l'Office de protection du consommateur, est cité ainsi: «Ce concours n'a aucune valeur».

Le directeur général du Bureau d'éthique commerciale de Winnipeg, Tom Durham, affirme que le promoteur du prix «et ses acolytes sont persona non grata au Manitoba... et ainsi de suite».

Le juge Downs estime néanmoins qu'il est illégal, pour *Voir*, de continuer à publier les résultats de son enquête et de citer d'autres personnes qui contestent le prix de la firme Pelcom, tout ceci afin de protéger la «réputation d'un justiciable».

Pollution: Tioxyde et cinq de ses administrateurs accusés

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral a déposé hier des accusations contre la compagnie Tioxide Canada, de Tracy, et cinq de ses administrateurs, pour pollution du fleuve Saint-Laurent, intervenant ainsi dans l'un des dossiers environnementaux les plus explosifs de l'heure au Québec.

S'ils sont reconnus coupables, la compagnie et ses administrateurs sont passibles d'une amende allant jusqu'à un million.

Tioxide et ses administrateurs sont accusés en vertu d'un article de la Loi sur les pêches qui stipule qu'il est interdit de rejeter une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons.

On croit qu'il s'agit de la toute première fois que des accusations de pollution sont portées contre les administrateurs d'une entre-

prise au Québec. «C'est très rare», a reconnu M. Robert Dube, directeur régional d'Environnement Canada au Québec.

«Ce sont certainement des accusations criminelles», a indiqué M. Paul Cuillerier, également d'Environnement Canada.

L'usine de Tracy déverse chaque jour plus de 127 tonnes d'acide sulfurique, et au-delà de 100 kilos de métaux lourds dans le Saint-Laurent. Située à une soixantaine de kilomètres de Montréal, l'usine fabrique du pigment de titane entrant dans la fabrication de peintures, de papier et de plastiques blancs.

Les accusations sont déposées moins de deux mois après que le Québec et la Banque fédérale de développement eurent accordé à l'entreprise un prêt sans intérêt de 16 millions, somme devant servir à financer la construction d'une nouvelle usine non polluante, à Bécancour.

LES CONDOMINIUMS CHAUSSEGROS-DE-LÉRY

PRIX D'OUVERTURE
À PARTIR DE 80,000\$

UN CADRE DE VIE MULTI-FONCTIONNEL

Un site idéal dans le Vieux-Montréal • à deux pas du métro Champ-de-Mars • à proximité des nouveaux aménagements récréatifs du Vieux-Port.

Un cadre de vie simplifié • éventail de services à la pièce: bureautique, réception téléphonique, entretien ménager • frais communs minimums • club sportif • commerces d'appoint • stationnement

Nouvelle construction • cour intérieure • vues inédites • luminosité maximum • du studio au 3 chambres.

Pour rendez-vous, **395-6078**
prioritaire

BUREAU DE VENTE: 300 est, rue Notre-Dame, Vieux-Montréal
HEURES D'OUVERTURE: lundi au jeudi: 12H à 19H, samedi et dimanche: 13H à 17H

Labelle
Fourrure
Depuis 1910

LA PLUS GRANDE COLLECTION
DE FOURRURES AU CANADA.



	PRIX COURANT	PRIX DE SOLDE	Taxes comprises
Vison Dark Ranch femelle	4 200 \$	2 900 \$	Taxes comprises
Pelisse	1 400 \$	975 \$	Taxes comprises
Chat sauvage	3 800 \$	2 600 \$	Taxes comprises
Chat sauvage	2 000 \$	1 400 \$	Taxes comprises

Une grande collection de manteaux de cuir
et de cachemire gamé de fourrure.

À qualité égale, nous défions quiconque de pouvoir
offrir de meilleurs prix.

6570, rue Saint-Hubert
Montréal Tél.: 276-3701
Métro: Beaubien

ALCOOL - DROGUE



un problème dans ta vie?
le Père **Paul Aquin** s.j.

veut t'aider

(514) 229-3426

DEPUIS 1978

**PAVILLON
GRAND ÉLAN**

C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0



Le Club at Crystal Lake

Une réalisation exemplaire :

Son architecture de style "méditerranéen" fait du "Club at Crystal Lake" un endroit chaleureux et accueillant. L'édifice, construit entièrement en béton ne compte que 18 unités, sur 3 étages avec ascenseurs et piscine. Votre luxueuse villa-condo: un immense appartement climatisé de 1500 pi. ca. (plafonds de 8 1/2 pi.) avec 2 ou 3 ch. à coucher, 2 salles de bains, salon, salle à manger, cuisine équipée et dinette, ainsi qu'une vaste terrasse "Florida room" de 200 pi. ca. pour prendre vos repas entre amis ou pour vous détendre, face au lac... Investir ici, avec Florida First, une entreprise québécoise qui a fait ses preuves, c'est faire un choix rentable et judicieux. Demandez la visite d'un conseiller, ou venez nous voir, vous réaliserez à quel point, avec nous...

VOUS EN AVEZ VRAIMENT POUR VOTRE ARGENT!



98, Laurier Ouest, Montréal, (Québec) Canada H2T 2N4
Montréal / Tél.: (514) 274-5165 • 1-800-465-8332 • Fax: (514) 274-4254
Floride / Tél.: (305) 783-0183 • 1-800-447-1033

IL FAUT LE VOIR... **VIDÉO** POUR LE CROIRE!

La Tour olympique vue comme un attrait pour le tourisme international

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Les grandes tours symboliques du monde, comme celle de l'ingénieur Eiffel, sont toutes des entreprises fort lucratives — notre tour olympique ne fait pas exception — et, plus ces constructions projettent une image représentative forte, plus elles attirent les touristes.

C'est le constat que le secrétaire général de la Fédération des grandes tours du monde, Mme Anne Sheridan, de Sydney en Australie, a dit avoir fait, hier, après un examen général de ce type d'équipements touristiques.

Mme Sheridan participe à la réunion annuelle de la fédération au sommet de la tour du Parc olympique de Montréal, jusqu'à jeudi.

La fédération mondiale comptait jusqu'à hier 15 villes membres. Deux nouveaux membres ont été admis hier, soit Mexico et Cancun (sa tour est en construction). La fédération ne reconnaît qu'une seule tour par ville.

«La tour olympique de Montréal n'est pas la plus haute ni la plus lucrative des tours du monde mais, parce qu'elle est «la plus haute tour penchée du monde», elle est fort caractéristique, fort symbolique et cela est un attrait incontestable pour le tourisme international», a dit à *La Presse*, l'ingénieur Philippe Gillieron, directeur des communications de la tour Eiffel.

La tour olympique de Montréal, ont précisé hier MM. Pierre Bibeau et Robert Lepine, respectivement président et responsable

du tourisme de la Régie des installations olympiques, réalise grosso modo, depuis cinq ans, des profits nets d'un million par année environ.

Les revenus bruts, provenant des entrées de quelque 400 000 visiteurs en moyenne, ont-ils signalé, s'établissent à 3,5 millions annuellement. La meilleure saison a été celle de 1989. Les dirigeants croient que le nombre des personnes ayant emprunté le funiculaire (80 p. cent de touristes hors Québec), dépassera les 400 000 cette année.

En comparaison, la tour Eiffel accueille six millions de visiteurs par année; ses ascenseurs peuvent véhiculer jusqu'à 34 000 personnes par jour... Et la ville de Paris, son propriétaire, cueille cinq millions de profits annuellement!

M. Lepine reconnaît que le marketing de la tour montréalaise doit tenir compte de la caractéristique de son inclinaison et de l'identification qu'il faut en faire à la métropole du Québec elle-même. La régie tentera d'animer le lieu l'été prochain pour attirer plus de Montréalais, dit-il. L'un de ces moyens sera l'ouverture, sur une base expérimentale, à l'étage du bar — l'un de ceux situés au-dessous du débarcadère de l'observatoire — d'une salle de spectacles de jazz.

Par ailleurs, MM. Bibeau et Lepine ont dit que la régie a renoncé à aménager un hôtel dans le tronc de la tour. M. Lepine, quant à lui, espère que l'augmentation de la fréquentation de la tour se sera de 10 p. cent l'an prochain.

12 candidats à l'élection municipale dans St-Jacques

GILLES GAUTHIER

■ Un nombre record de 12 candidats, dont sept indépendants, se font la lutte en vue de l'élection

partielle municipale qui se tiendra le 1er novembre prochain dans le district de Saint-Jacques.

Jamais de mémoire d'homme n'a-t-on vu autant de candidats dans un district pour un scrutin à Montréal. Lors de l'élection générale de 1990 par exemple, le maximum a été de six. Pour les élections partielles, on est passé de quatre dans Sault-au-Récollet en avril 1989 à cinq dans Parc-Extension en juin de la même année, puis à neuf dans Notre-Dame-de-Grâce en 1991 et à 12 dans Saint-Jacques.

On fait remarquer qu'aucun dépôt n'est exigé des aspirants et qu'il suffit pour être candidat de recueillir 25 signatures, d'être citoyen canadien et majeur, de résider à Montréal depuis plus d'un an et de n'être frappé d'aucune incapacité légale.

Les bulletins de vote seront d'une dimension telle que les responsables du scrutin se demandent s'il n'y aura pas un risque qu'ils soient endommagés, et d'être de ce fait déclarés nuls, lorsqu'ils seront déposés dans les boîtes.

Les mises en candidature se sont terminées vendredi dernier et cinq personnes sont inscrites sous la bannière d'un parti: Michel Bédard (Éléphant blanc), Bernard Bourbonnais (Montréal écologique), Richard Cardinal (Bloc municipal), Sammy Forcillo (Parti civique) et Claude Watters (RCM). Les indépendants: Gilles Bertrand, Jean-Luc Bonspiel, Douglas Buckley-Couvrette, Jean LaSalle, Patricia Métivier, Michel Prairie et Gregory Tutko.

La Coalition démocratique n'est pas dans la course.

On compte environ 12 300 électeurs dans Saint-Jacques et le vote par anticipation aura lieu le 25 octobre entre midi et 20 h au 1240 Sanguinet.

COMMENT AVOIR SON PROPRE GARDE DU CORPS.



GMC JIMMY 1993

Les 90 années d'expérience de GMC comme fabricant de camions sont incarnées dans le Jimmy. Sa robustesse inégalée et sa performance hors route en font un garde du corps des plus rassurants.

- Carrosserie d'acier galvanisé des deux côtés, garantie 6 ans/160 000 kilomètres contre les perforations causées par la corrosion
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues en équipement de série
- Instatrac: passage à 4 roues motrices du bout des doigts
- En option: puissant moteur V6 de 4,3 litres développant 200 chevaux, le plus puissant de sa catégorie

Assistance routière* 24 heures par jour, 365 jours par année.

Garantie GM Total^{MD}, sans franchise, de 3 ans/60 000 kilomètres, selon la première éventualité.

* L'Assistance routière est offerte sur les camions GMC 1993 pour une période de 3 ans ou 60 000 kilomètres selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire GMC.

CAMION
GMC

**LA FORCE DE
L'EXPÉRIENCE**

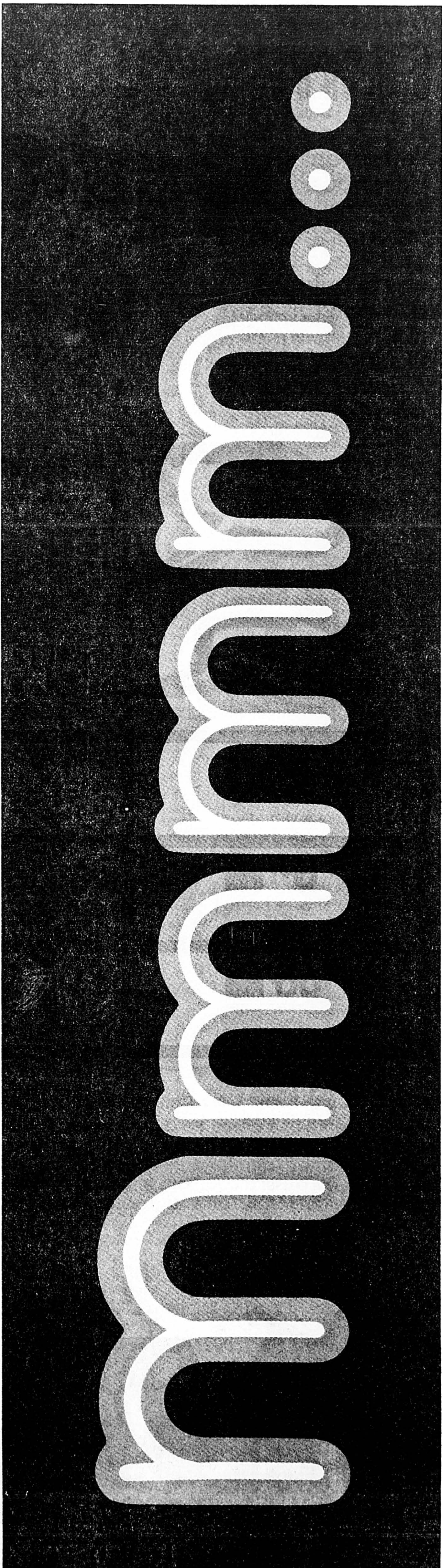


Pour des vacances réussies
A PRIX ABORDABLES
profitez de notre OFFRE SPÉCIALE
et LOUEZ l'une de nos luxueuses
villas-condominium de 1250 à 1500 pi. ca.,
entièrement meublée,
avec cuisine équipée, 2 ch. à coucher,
2 salles de bains et une vaste terrasse
pour prendre vos repas...
Situation exceptionnelle
sur golf ou l'intracoastal, près de tout,
à proximité de tout,
et à quelques minutes de la mer...
Activités illimitées pour toute la famille.
**VOUS EN AVEZ VRAIMENT
POUR VOTRE ARGENT!**

24 \$US
PAR JOUR / PAR PERSONNE*

* Prix à partir de, basé sur une occupation de 4 personnes.

FLORIDA RENTING
INTERNATIONAL CONDOMINIUM RENTING INC.
98, Laurier Ouest, Montréal
(Québec) Canada H2T 2N4
TÉL.: (514) 274-3803 • 1 (800) 465-8332
IL FAUT LE VOIR... **VIDÉO** POUR LE CROIRE!



Mmmm... comparez maxi

Partout en ville, nous sommes incomparables grâce à tous nos avantages, à la courtoisie de notre personnel et surtout, à notre Programme de prix Club plus!



Mmmm...

des prix inférieurs ou équivalents à ceux de Club Price sur des centaines de produits comparables

Mmmm...

vous achetez la quantité que vous désirez

Mmmm...

vous achetez les formats qui vous conviennent

Mmmm...

tout ça, sans avoir à payer de carte de membre!

Mmmm... découvrez maxi

Mmmm...

des bas, bas prix permanents à longueur d'année

Mmmm...

des milliers de produits d'épicerie disponibles en tout temps et en grande quantité

Mmmm...

des fruits et des légumes frais en abondance que vous choisissez vous-même un à un

Mmmm...

des viandes et de la charcuterie de première qualité préparées par nos experts-bouchers

Mmmm...

des poissons et des fruits de mer

Mmmm...

des centaines de produits offerts en vrac

Mmmm...

des produits de boulangerie cuits sur place

Mmmm...

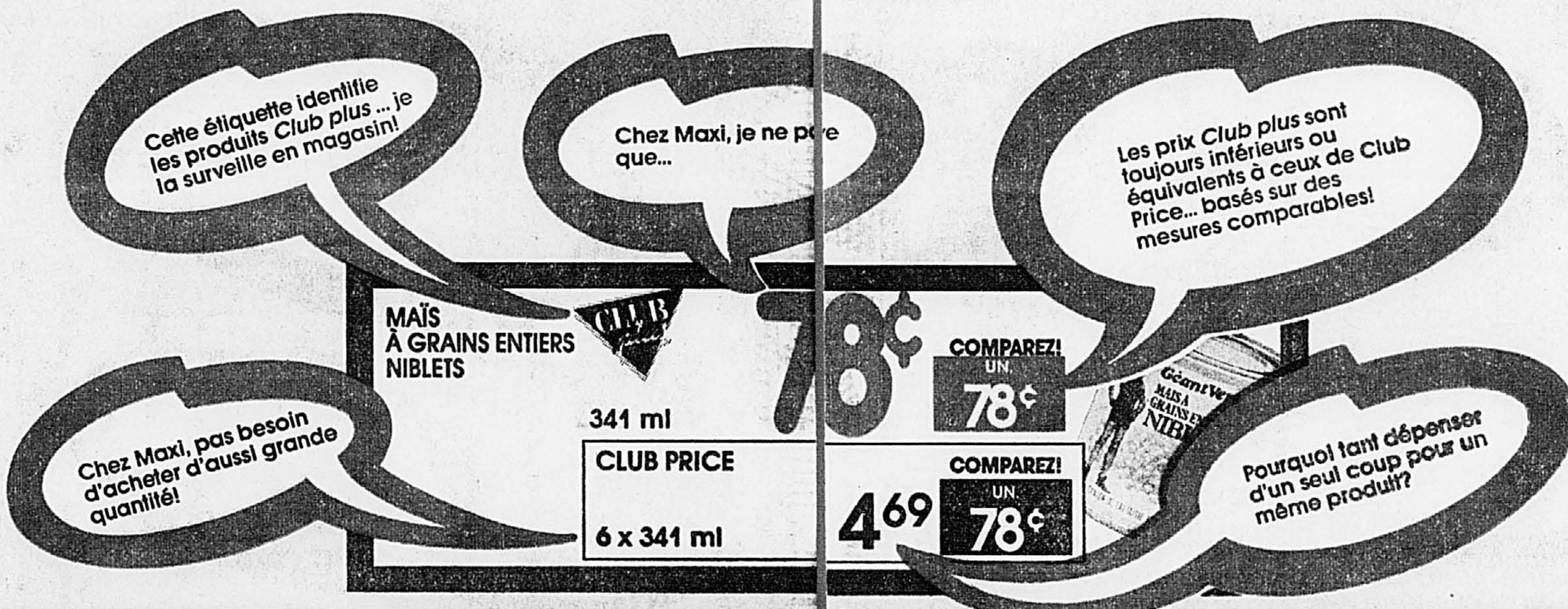
toutes vos grandes marques préférées

Mmmm...

de tout pour une commande d'épicerie complète

Mmmm...

il y a même une garderie dans la plupart des Maxi



CRÔUTES OU BÂTONNETS DE FROMAGE AU CHOC HUMPTY DUMPTY 454 g CLUB PRICE 189¢ COMPAREZ! 189¢ 454 g 189¢	SUCRE BLANC GRANULE TRES FIN LANIC 2 kg CLUB PRICE 137¢ COMPAREZ! 68¢ 10 kg 729¢ COMPAREZ! 72¢	MARGARINE MOLE BECAL 907 g CLUB PRICE 288¢ COMPAREZ! 31¢ 1,8 kg 575¢ COMPAREZ! 31¢
CAFÉ INSTANTANÉE RICHE MÉLANGE NESCAFÉ 200 g CLUB PRICE 357¢ COMPAREZ! 178¢ 500 g 899¢ COMPAREZ! 179¢	PUNCH AUX FRUITS SURSELE CHOIX DE SAUVES MINUTE MAID 1 x 355 ml CLUB PRICE 68¢ COMPAREZ! 68¢ 12 x 355 ml 819¢ COMPAREZ! 68¢	TOMATES ENTIERES REGULIERES AYLMER 796 ml CLUB PRICE 127¢ COMPAREZ! 16¢ 6 x 540 ml 549¢ COMPAREZ! 16¢
COLLATION INSTANTANÉE CHOIX DE SAUVES GATUSSO 1 x 65 g CLUB PRICE 66¢ COMPAREZ! 66¢ 6 x 65 g 399¢ COMPAREZ! 66¢	FRUITS EN COUPE DEL MONTE 1 x 4 x 142 ml CLUB PRICE 22¢ COMPAREZ! 22¢ 2 x 4 x 142 ml 445¢ COMPAREZ! 22¢	CÉRÉALES SAUVES VARIÉES KELLOGG'S 10 x 325 g CLUB PRICE 349¢ COMPAREZ! 349¢ 10 x 325 g 349¢ COMPAREZ! 349¢

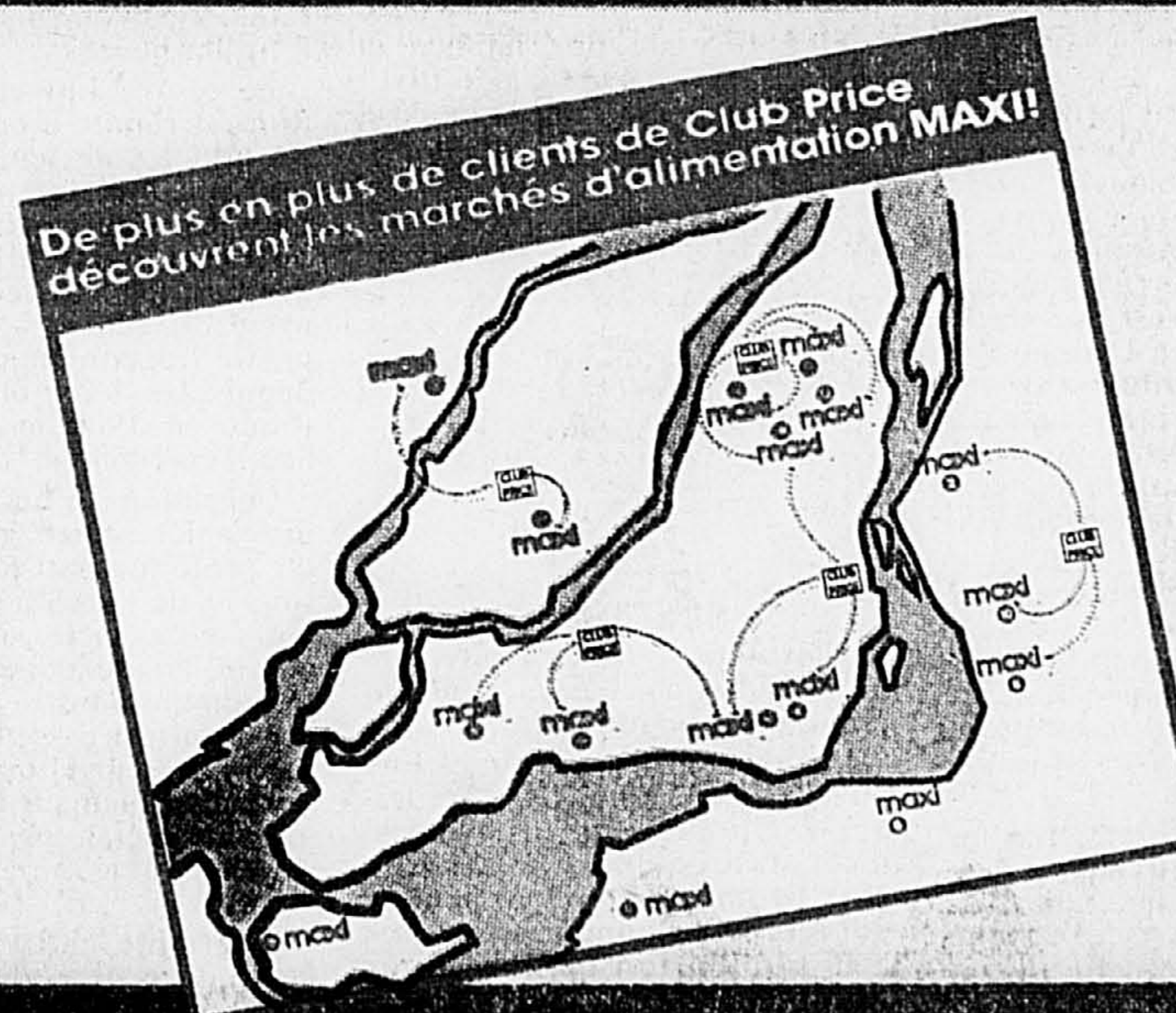
Comparaisons de prix effectuées aux Club Price Anjou et/ou Laval de la région de Montréal entre le 7 et le 13 septembre 1992.

Notre Répertoire des bas, bas prix-automne 92

vous présente une centaine d'autres produits Club plus, tous offerts dans des formats qui vous conviennent. Distribué samedi dernier dans tous les Publi-sacs ce répertoire est aussi disponible et gratuit à votre marché d'alimentation MAXI... où vous n'avez besoin d'aucune carte de membre!



En vigueur du 5 octobre au 30 novembre 1992. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut en tout temps.



1 CHATEAUGUAY 114, boul. St-Jean Est 2 LONGUEUIL 2400, Chemin Chamblay 3 ST-LEONARD 880, boul. des Grands Frères	4 LASALLE 7081, boul. Newman Carrefour Angrignon 5 LASALLE 321, rue D'Ivoire Place Newman	6 MONTECLAIRE 6381, Transcanadienne Complexe Pointe-Clair 7 CHOMEDÉY, LAMAL 3116, boul. St-Martin Ouest Centre 2000 8 BROSSARD 7200, boul. Taschereau Ouest Place Portobello 9 DELSON 1023, Georges Gagné Place Delson	10 GREENFIELD PARK 339, boul. Taschereau Place Greenfield Park 11 ANJOU 799, boul. Galeries Anjou Galeries Anjou 12 MONTRÉAL 7455, rue Sherbrooke Est Place Versailles 13 DORVAL 310, avenue Dorval Centre Les Jardins de Dorval	14 MONTRÉAL 4375, rue Jean-Jacques Est 15 PINCOURT 101, boul. Cardinal-Léger Centre Commercial Le-Perré 16 ROSEMÈRE 339, boul. Labelle Galeries Mille-Îles Dès le mercredi 7 octobre TERREBONNE 1345, boul. Moody Galeries Terrebonne
--	--	---	---	--



Le maximarché des BAS BAS PRIX!

Le roi des égouts

KATIA GAGNON
collaboration spéciale

« Si jamais tu rencontres des rats, tape un petit peu sur la brique de l'égout avec ton bâton, ils vont se sauver », lance Guy Rochon, en guise de conseils pratiques à une égoutière novice. Ce monde souterrain, ces 5000 kilomètres d'égouts et d'aqueduc de notre ville, il les connaît bien, M. Rochon. Après 30 ans au service des égouts de la Ville de Montréal, il en a presque fait son royaume.

Ces conduits, petits et grands, qui acheminent les « résidus » de toutes sortes vers l'usine d'épuration, ou encore l'eau potable vers votre robinet, ils forment littéralement une ville dans la ville. La vingtaine d'égoutiers de la Ville de Montréal dont M. Rochon est le patron ont la tâche difficile d'entretenir et de déboucher les égouts et les aqueducs. Accroupis dans des tuyaux exiguës, truelle et seau en main, les égoutiers colmatent les trous gruges par les rats, alors que les travailleurs des aqueducs veillent au bon fonctionnement des tuyaux.

Pourquoi diable avoir choisi de faire carrière dans les égouts? « C'était la meilleure porte d'entrée à la Ville de Montréal, je voulais avoir ma permanence, vite », sourit Guy Rochon. « Au début, lorsque je disais que je travaillais dans les égouts, les gens avaient un sursaut de dégoût. Aujourd'hui, c'est mieux accepté ».

Les égouts montréalais, conduits de brique et vieux d'une soixantaine d'années, feraient fremir n'importe quel claustrophobe, et n'ont absolument rien en commun avec les égouts de Paris que vous avez peut-être vus en photo.

Un boulot pas jojo

Pas jojo, le travail d'égoutier: il faut se glisser, à quatre pattes dans ces conduits mesurant deux pieds sur trois (les plus petits ont un diamètre total de 30 pouces), patauger dans les... débris de toutes sortes, dans des conduits parfois pleins à la moitié de leur capacité. « Autrefois, on y allait toujours, plein, pas plein. On entrerait dans l'égout et lorsqu'on se mettait à quatre pattes, nos pantalons (de caoutchouc) se remplissaient d'eau sale », rigole M. Rochon. Aujourd'hui, les « petits jeunes » qui commencent sont

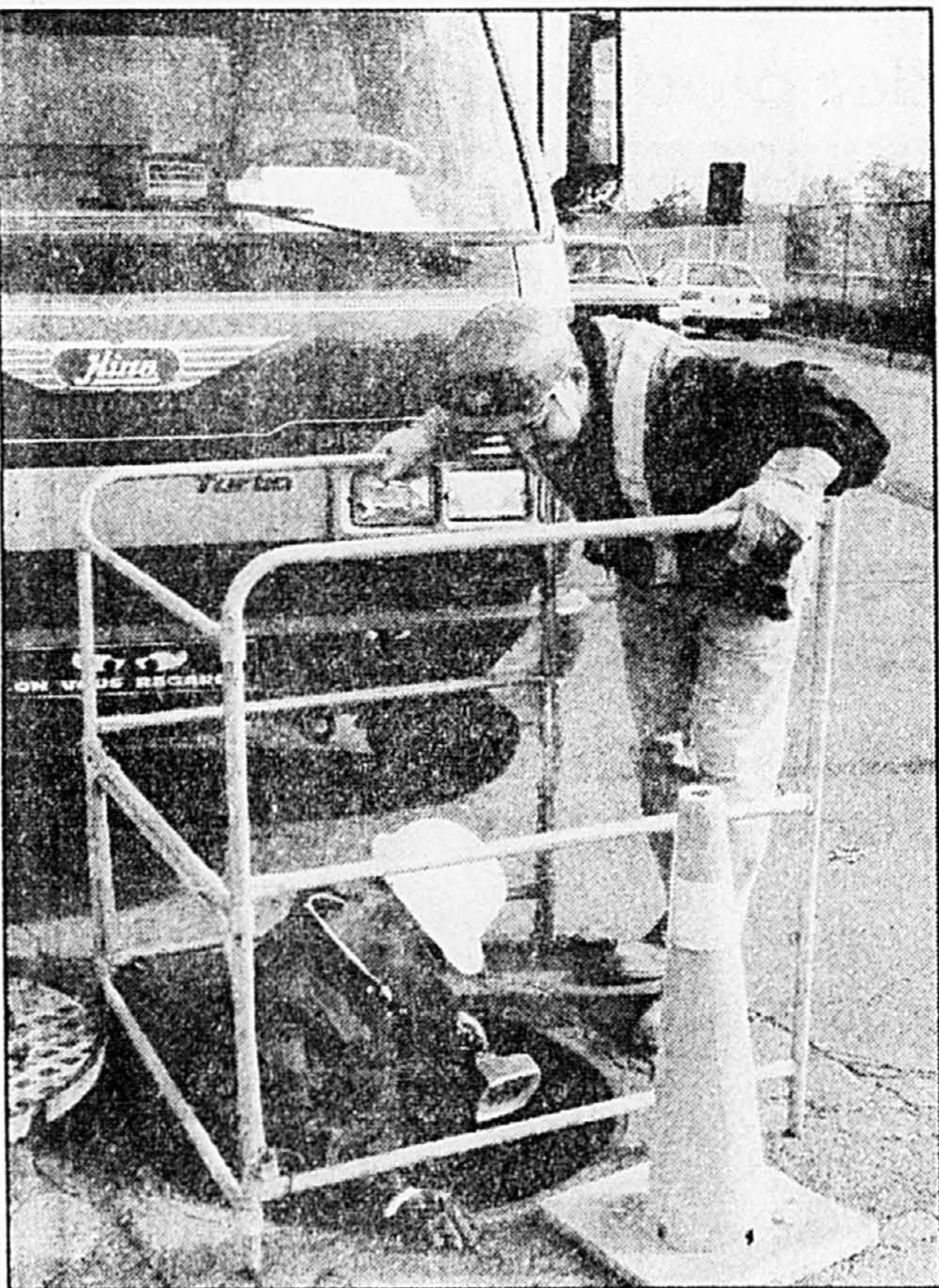
plus dédaigneux: « ils refusent parfois d'entrer dans un conduit plus ou moins propre », précise M. Rochon. Les aspirants sont d'ailleurs plutôt rares, deux ou trois braves par année.

Mais qui pense égouts, pense rats: ces sympathiques bestioles sont les compagnons de travail des employés des égouts. « Les rats ont leur utilité: en grugeant pour se nicher, ils débloquent souvent des conduits plus petits, des drains de maison, par exemple », explique M. Rochon. C'est d'ailleurs à cause d'eux que les égouts de Montréal sont tous à sens unique: « il faut absolument commencer l'inspection d'un égout à partir du bout muré. Si on va dans le sens contraire, à l'arrivée, les rats seront acculés au pied d'un mur et n'auront d'autre choix que d'attaquer », explique posément M. Rochon. Mais le tenace cauchemar populaire du rat d'égout gros comme un chat n'est rien de moins qu'un mythe, tout comme les crocodiles ou les punks vivant dans les égouts.

La fierté de « ses » égouts

Ses égouts et ses aqueducs, M. Rochon en parle avec enthousiasme, raconte ses exploits avec fierté. Un jour, pris sous la terre, incapable de soulever les couvercles des bouches d'égouts, il a dû parcourir la distance entre Saint-Laurent et l'axe de l'autoroute 15 dans les conduits. Généralement, un égoutier « marche » 500 pieds, puis revient à la surface. Il peut ainsi parcourir 5000 ou 6000 pieds en une seule journée. « Mais le métier devient de plus en plus dangereux. Avec le sida, toutes les coupures, les égratignures deviennent dangereuses ». Les égoutiers risquent souvent, en manquant un échelon, de chuter de plusieurs mètres, ou s'exposent fréquemment le dos à soulever les capuchons d'égouts, lourds de 200 livres. M. Rochon a eu la peur de sa vie lorsque, tombé dans un égout collecteur, il a presque été assommé par le courant. « J'ai failli me retrouver dans la rivière des Prairies! », a-t-il raconté.

Mais la profession a tout de même ses bons côtés: « Dans ma carrière, j'ai trouvé un nombre incroyable de bagues, de bracelets, de bijoux de toutes sortes. J'ai même de la monnaie de l'Ancien régime français dans un petit coffre », s'exclame Guy Rochon. À propos, sachiez-vous que, sur un simple coup de téléphone, les égoutiers de Montréal se feront un plaisir d'aller cueillir un bijou, voire un dentier, malencontreusement tombé dans votre cuvette de toilette...



Guy Rochon, au moment où il s'apprête à descendre dans un trou d'homme.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

1652

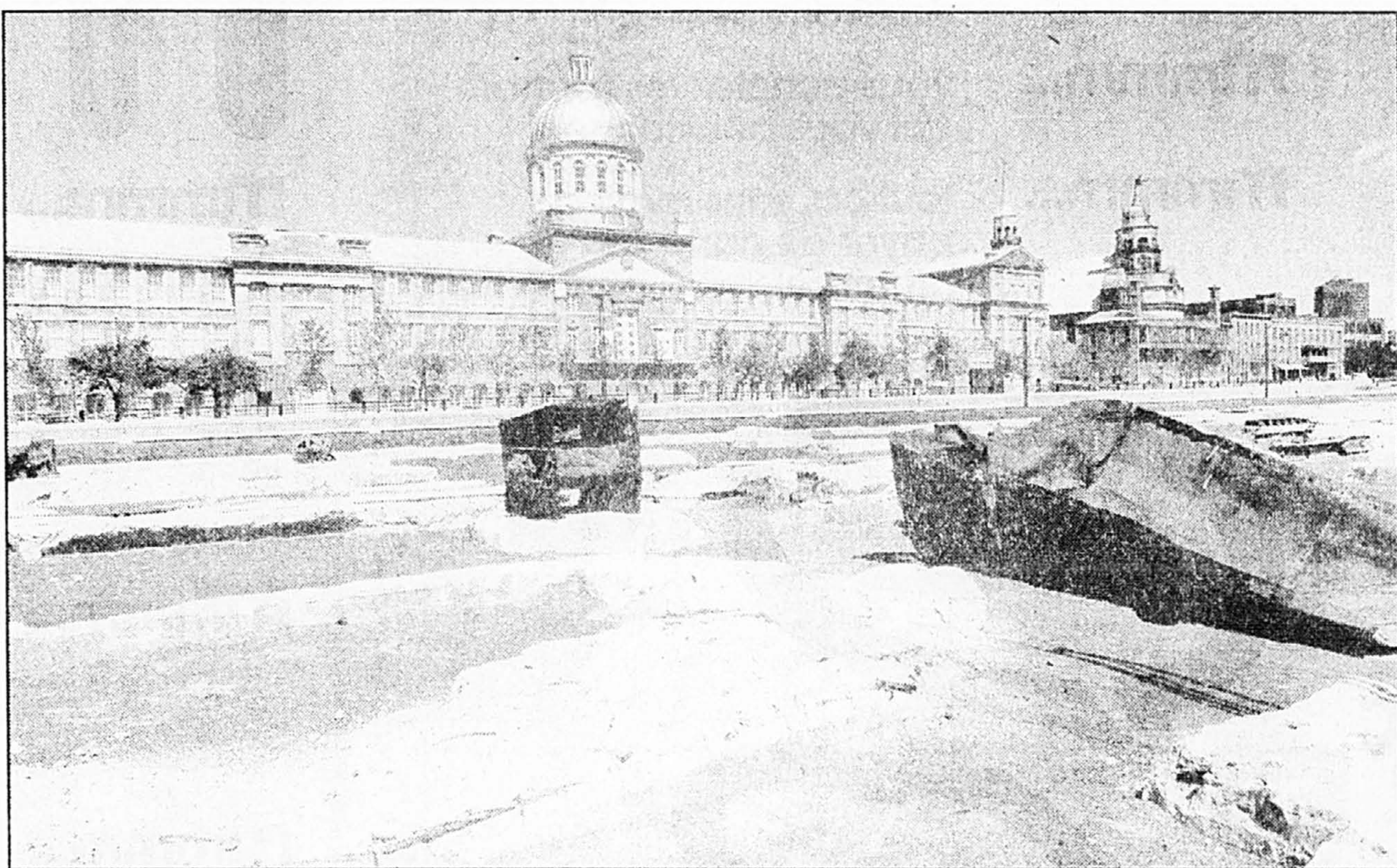
— Lambert Closse, sergent-major de Ville-Marie, dirige les « Montreallistes » dans un combat contre les Iroquois. Les Iroquois sont battus, mais on songe néanmoins à abandonner Ville-Marie.

1873 — Ouverture de l'édifice du Young Men's Christian Association (Y.M.C.A.). Cet édifice était situé à l'angle nord-est des rues Metcalfe et Dorchester (actuel boulevard René Lévesque). Cet édifice fut démoli en 1912 pour permettre la construction de la première partie de l'actuel édifice de la Sun Life.

1953 — Le parc Richelieu, situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et où on retrouve la piste de courses « Richelieu » est dévasté par un incendie qui entraîne la mort d'une vingtaine de chevaux trotteurs et ambleurs.

1966 — Un vieux rêve se réalise quand les Montréalais assistent à l'inauguration de leur

MONTREAL



À l'an prochain

Malgré le temps maussade qui a frappé la ville de Montréal en cette année de 350e anniversaire, les Montréalais ont découvert avec beaucoup d'enthousiasme leur « nouveau » Vieux-Port, qu'ils ont littéralement pris d'assaut au fil des semaines, attirés par les nombreuses attractions qui s'y déroulaient. Avec la venue prochaine de l'hiver (eh oui! il faudra bien s'y faire...), le parc linéaire du Vieux-Port est évidemment moins populaire qu'au début de l'été. C'est donc peut-être en solitaire que vous aurez l'occasion de visiter par exemple les vestiges de l'élevateur à grains numéro 2, qui obstruait la perspective de la place Jacques-Cartier jusqu'à sa démolition en 1978.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse



Le Centre Immaculée-Conception: 1951-1964, reflets d'une époque!

Le Centre Immaculée-Conception, il y a quarante ans. Quelques points de repère: ce sont les années d'après-guerre, la Révolution tranquille n'est pas encore arrivée, ni le ministère de l'Éducation avec ses polyvalentes et ses cégeps.

À part le baseball et le hockey, de façon générale, les jeunes ne pratiquent presque pas de sport. La Palestre nationale est le seul centre sportif fréquenté, et surtout par une certaine élite. Les anglophones ont pris une grande avance sur nous avec le MAAA, les YMCA et la pratique du sport dans leurs écoles.

Le père Wilfrid Gariépy, alors curé de la paroisse Immaculée-Conception, ne voit pas sans inquiétude la montée d'une certaine délinquance juvénile. Il a à cœur de bâtir un centre de loisirs où les jeunes pourront se rassembler, pratiquer les sports de leur choix. Il y réussit grâce à deux bien fructueuses campagnes de financement dans la paroisse. Un ancien poulailler leur sert alors de local.

Le Centre ouvre ses portes en septembre 1951. On m'en a confié la direction. Les gens, de tout âge, le prennent littéralement d'assaut, il répond vraiment à un besoin. Déjà nous avons un bon noyau d'animateurs, surtout pour encadrer nos équipes de hockey et de baseball alors florissantes au parc LaFontaine et quelques activités dans notre vieille salle paroissiale.

Les sports les plus populaires à ce moment? Natation, — attention jusqu'en 1960, journées séparées pour garçons et filles — quilles (16 allées en deux salles), basketball, volleyball, badminton, tennis de table, gymnastique, boxe, lutte amateur, tennis au parc LaFontaine, ski, folklore, etc...

Au cœur des années 50, il y a plein d'enfants qui nous viennent de partout. Nous en accueillons près de mille chaque samedi. Le centre devient peu à peu la grande maison du quartier où les

jeunes adultes viennent se rencontrer, mettent sur pied un tas d'activités, préparent des sorties, fraternisent. Combien de mariages aussi ai-je bénis, année après année, de jeunes gens et de jeunes filles qui se sont connus, fréquentés en participant à l'une ou l'autre de nos activités au centre comme à l'auberge du P'tit Bonheur? J'ai-je jusqu'à dire que la très grande majorité d'entre eux tiennent toujours!

Vraiment, le souvenir d'une grande famille...

Jusqu'à l'ouverture de l'auberge en 1962, je passe tous les étés au parc LaFontaine au milieu d'enfants qui nous viennent de tous les coins de la ville. Les garçons jouent surtout au baseball. L'achat des poches de sucre par centaines, les fais blanchir, et des dames de la paroisse nous confectionnent des costumes de baseball. Chaque premier vendredi du mois d'août, c'est la fête des parents et c'est son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger qui vient y célébrer la messe le matin et y revient le soir, entouré de centaines de personnes, réciter le chapelet en famille radiodiffusé sur les ondes de CKAC.

Dès le premier hiver 51-52, nous fondons notre club de ski et nous « montons » dans le Nord, cinq à six autobus bien remplis. Bien sûr, je célèbre la messe au centre pour ces skieurs et les bénis avant le départ.

Durant les 15 premières années, il y a chez nous autant d'activités culturelles que sportives. Pas de Place des Arts à l'époque. Les récitals se succèdent au centre avec les grandes vedettes de ce temps: André Mathieu, le pianiste; Arthur Leblanc, le violoniste; le ténor Richard Verreault; la basse Joseph Rouleau, et j'en passe. Matinées du samedi, concours d'amateurs pour les jeunes — c'est là qu'a commencé Ginette Reno — ciné-jeunes le dimanche après-midi; ciné-club le mardi soir; jeunesse sportive pour les adolescents le vendredi soir, soirées-forum le jeudi soir avec des invités de marque tels que René Lévesque en 1958, le René du « Point de Mire », le cardinal Léger, en 60. Des salles pleines, où l'invité répond, après son exposé, aux nombreuses questions des jeunes.

L'artisanat occupe aussi une grande place avec ses fours à émaux sur cuivre, son atelier de

menuiserie, ses cours de chapellerie. Également une école de bon maintien avec ses défilés de mode. Comment ne pas rappeler aussi les soirées de danse du samedi animées par notre équipe de folklore? Au début, ces soirées causent un certain problème au moment où la danse est interdite dans plusieurs diocèses. De même nos jeunes filles, adeptes du tennis, du volleyball, ne portent le short que vers les années 60. Encore là, on m'écrit de certains diocèses, en dehors de Montréal, pour protester contre cette attitude trop libérale au goût de plusieurs. Mais, qu'à cela ne tienne, nous allons de l'avant.

Que dire de nos fameux et inoubliables carnivals d'hiver dont nous avons lancé la mode et qui se déroulent aussi bien sur nos patinoires qu'au lac des Castors sur le mont Royal, couronnées par l'élection de la reine du

menage. Également une école de bon maintien avec ses défilés de mode. Comment ne pas rappeler aussi les soirées de danse du samedi animées par notre équipe de folklore? Au début, ces soirées causent un certain problème au moment où la danse est interdite dans plusieurs diocèses. De même nos jeunes filles, adeptes du tennis, du volleyball, ne portent le short que vers les années 60. Encore là, on m'écrit de certains diocèses, en dehors de Montréal, pour protester contre cette attitude trop libérale au goût de plusieurs. Mais, qu'à cela ne tienne, nous allons de l'avant.

Une promotion en particulier qui a rendu d'immenses services à la population et dont nous avons raison d'avoir été très fiers: notre Salon Camping et Famille et notre Salon des sports d'hiver commencés modestement au centre en 62 et en 63 et qui ont connu un essor extraordinaire à la Place Bonaventure jusqu'à accueillir 200 000 visiteurs! Notre but: faire connaître à l'aide de notre famille du camping, par exemple, les bienfaits et les joies du plein air.

C'est en juillet 1962 qu'à la fin d'un tour de chant inoubliable, le très cher Félix Leclerc vient donner à une petite auberge dont nous venons de faire l'acquisition, le nom de sa plus belle chanson: « Le P'tit Bonheur ».

Cette humble auberge, qui a donné naissance au Camp Jeune-Air, située au cœur d'un environnement de toute beauté, est

devenue peu à peu la plus importante base de plein air du Québec, s'étendant sur un vaste domaine de 1700 acres, avec accès à six lacs et une capacité d'accueil maintenant de 430 personnes. Quelle merveilleuse histoire! Que de beaux week-ends, en toutes saisons, pour une jeunesse éprise de plein air qui vient y pratiquer dans la joie, l'harmonie totale, ses activités les plus chères, etc comme hiver.

Mais attention, en 1962, avant la révolution tranquille, pour qu'une jeune fille de dix-huit ans « decouche » pour la fin de semaine, il fallait qu'elle dise à ses parents: « je m'en vais à l'auberge le P'tit Bonheur ».

Le centre Immaculée-Conception est réputé à bon droit pour ses athlètes de haut calibre qui, tout au cours des années, ont atteint le niveau national et international particulièrement en gymnastique. En effet, un gymnaste du centre a toujours fait partie du contingent canadien depuis les Jeux olympiques de Rome en 1960 jusqu'à ceux de Séoul en 1988.

Cependant, n'hésitons pas à le proclamer, notre grande source de profonde satisfaction et, disons-le, de fierté, a été et est toujours le spectacle, jour après jour, de milliers de jeunes qui, au centre comme à notre base de plein air viennent y pratiquer les sports de leur choix, s'épanouissent aussi bien sur le plan physique que social, expérimentent la simple mais si importante joie de vivre.

Le termine ici. La grande popularité du centre, des son ouverture, en septembre 1951, a créé un véritable effet d'entraînement. Encore une fois, disons-le, pour suppléer à l'inertie du gouvernement dans le domaine du sport, un peu partout à Montréal comme dans la province, les paroisses ont élevé des centres de loisirs. En ces temps-là, j'ai parcouru la province, invité par les cures ou les clubs sociaux pour encourager les paroissiens à soutenir les initiatives locales. L'innombrable famille du centre, anciens et membres actuels, s'associe à tous les Montréalais à l'occasion de ce 350e anniversaire.

Bonne fête, Montréal! Marcel de la SABLONNIÈRE, s.j., o.c. président-directeur général, Centre Immaculée-Conception.



ÉPHÉMÉRIDE
MONTRÉLAISE

T É T E S D ' A F F I C H E

Denis Lavoie

Remise de la médaille de la Gloire de l'Escolle de l'Association des diplômés de l'Université Laval, demain, lors du congrès annuel de cette association. Le sénateur **Roch Bolduc**; sa sœur **Cécile Coulombe**, administratrice; **Simone Paré**, travailleuse sociale; et **Alphonse Rivierin**, administrateur recevront cette distinction. C'est pour avoir fait honneur à leur université par le rayonnement de leurs activités professionnelles, que ces personnes se verront remettre cette récompense, alors que la médaille Raymond-Blaiss sera décernée à **Bernard Labadie**, directeur artistique et musical aux Violons du Roy et à la Chapelle de Québec. Cette médaille vise à souligner la réussite exceptionnelle de jeunes diplômés.



Paul Leduc

Maire de Brossard, **Paul Leduc** vient d'être confirmé au poste de président de la Société montréalaise de développement. Il préside en fait aux destinées de cet organisme depuis sa fondation en 1989, et entreprend donc un cinquième mandat avec l'espoir d'amener les partenaires de la région à s'interroger sur les priorités devant être mises de l'avant pour favoriser le développement économique de la Montérégie.

«Malgré la situation économique difficile, les gens sont extrêmement généreux», a déclaré la directrice générale de Développement et paix, **Gabrielle LaChance**. Cette organisation catholique a en effet recueilli 625 847 \$ à la suite d'un appel lancé en faveur des victimes de la famine en Afrique. L'argent a été affecté à différents projets, principalement en Somalie et au Mozambique. Fait à souligner, la Maison du Père, de Montréal, centre d'accueil pour itinérants, a remis la moitié des sommes recueillies lors d'une épluchette de blé d'Inde, qui devait être au profit de la Maison seulement. Le directeur général de ce refuge, le père **Sylvio Michaud**, affirme que les sans-abri peuvent «donner l'obole de la veuve» et venir ainsi en aide à des plus démunis qu'eux à l'autre bout du monde. Un exemple à suivre.



Monique de Gramont

Auteure du meilleur article de l'année en presse spécialisée, **Monique de Gramont** vient de remporter le grand prix décerné par l'Association des journalistes de la presse spécialisée, et, sous un nom de plume, le prix du meilleur article long. Journaliste pigiste pour le *Guide Ressource*, c'est pour un éditorial qu'elle signait en avril 1992, qu'elle a obtenu son grand prix, le second prix lui ayant été octroyé pour un article paru dans le magazine de la CSST *Prévention au travail*.

«C'est un honneur qui m'échoit à titre de membre de la direction de Bombardier, entreprise qui m'a permis de travailler en Autriche», devait laisser entendre **Jean-Louis Fontaine**, en recevant des mains de l'ambassadeur d'Autriche au Canada, **Kurt Herndl**, la Croix de Chevalier 1ère classe de l'Ordre du mérite de la République d'Autriche. C'est un honneur qui, nous dit-on, a été accordé à peu d'étrangers, ce qui dénote l'importance de la présence de Bombardier en Autriche. L'entreprise québécoise y est propriétaire de l'usine de moteurs rotax et d'une entreprise autrichienne spécialisée dans la fabrication de wagons de métro. C'est donc pour souligner cette fructueuse coopération que l'ambassadeur **Kurt Herndl** remettait à l'administrateur de Bombardier auprès de ses succursales autrichiennes, un titre honorifique.



Michel Bergeron

Le Comité des jeunes de Rosemont inc., qui encourage le sport pour contrer la délinquance — et ce depuis maintenant 40 ans —, et son président-fondateur **Jean Trotter**, convient la population à appuyer leurs efforts en participant à un gazothon pour soutenir le tournoi pee-wee olympique de Montréal. L'animateur sportif **Michel Bergeron** est le président d'honneur de cette activité de financement qui se déroulera les vendredi 16 octobre de 15 h à 23 h, et samedi 17 octobre, de 7 h à 16 h, au Centre Shell Guay inc., du 3322 rue Masson (angle 12e avenue), à Montréal, bien sûr.



Gabriel Koury

Loto-voyage est lancé au profit de la Fondation la Clairière dont la mission est de venir en aide aux jeunes en difficulté d'adaptation. Les fonds recueillis serviront principalement à soutenir le programme de prévention de la délinquance mis sur pied par le Centre des jeunes de Saint-Sulpice qui est à l'œuvre dans le secteur Nord de Montréal. Cette campagne de financement est présidée par un homme d'affaires bien connu dans le secteur où œuvre la Fondation la Clairière, soit **Gabriel Koury**. On met donc en vente 300 billets au prix unitaire de 150 \$, donnant droit aux tirages de huit crédits-voyages pour différentes destinations, le premier tirage devant avoir lieu le mardi 27 octobre à 12 h 30 au Centre de réadaptation La Clairière. On peut se procurer des billets en différents endroits dont: Centre de réadaptation La Clairière, 950, rue Louvain est, Montréal (Québec), H2M 2E8, tél. 382-6160; et à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 152, rue Notre-Dame est.

La Fondation des maladies du cœur investira près de 4 millions dans la recherche sur les maladies du cœur d'ici juin 1993, a laissé entendre le président de cette Fondation, **Robert E. L'Abbé**, lors d'une cérémonie de remise de subventions et bourses qui s'est déroulée à l'Université Laval, en présence du recteur de l'institution, **Michel Gervais**.



La campagne de Centraide, c'est parti!

La «vadroilleuse» **Francine Grimaldi** s'est laissée conduire par le lecteur de nouvelles de Radio-Canada **Simon Durivage**, lors d'une parade de quadricycles marquant le lancement de la campagne de financement de Centraide.



Une gare recyclée en centre historique

On nous invite à célébrer, les 17 et 18 octobre, les 90 ans de cette gare joliment restaurée par les soins de ses propriétaires **Lizbeth et Guy Desfossés**. Située à Melbourne (à proximité de Richmond) en Estrie, l'ancienne gare de Durham-Sud, qui faisait partie du réseau du Grand Truck Railroad et fut témoin de la colonisation des Cantons de l'Est, a été convertie en centre historique d'exposition et d'art. De 10 h à 18 h, on pourra y voir la collection d'antiquités ferroviaires du président de la Société québécoise d'histoire ferroviaire, **André Pelletier**, qui milite pour la sauvegarde de nos vieilles gares ferroviaires.



Sylvie Fréchette

Après avoir signé une nouvelle entente commerciale pour faire la publicité des produits de Brita, **Sylvie Fréchette**, célébrant cette entente avec le président de cette compagnie, **Moss Kardey**, (qui a payé le programme d'entraînement de la championne olympique), a annoncé qu'elle participerait à une dernière activité pour le public. Au grand plaisir de la présidente du club de natation Camo de Montréal, **Réjeanne Foley**, **Sylvie Fréchette** s'est en effet engagée à être du spectacle-bénéfice du

club Camo, qui aura lieu les 30 et 31 octobre, au centre Claude Robillard. Les billets, au prix de 15 \$, sont en vente dans le réseau Admission.

Dans le cadre de ses «mercredis» rencontres, le Frappe (Femmes regroupées pour l'accessibilité aux pouvoirs politique et économique) nous propose, exceptionnellement un jeudi, 22 octobre, un dîner-débat mettant aux prises: pour le comité du «Oui», **Céline Hervieux-Payette**, ancienne ministre de la Jeunesse et du Sport amateur à Ottawa; et la députée d'Hocheville-Maisonnette, **Louise Harel**, représentant le comité du «Non» au prochain référendum sur l'avenir constitutionnel du pays. Le tout aura lieu le jeudi 22 octobre, à compter de 17 h 30, au restaurant William Tell, 3e étage, 2055, rue Stanley,

Montréal. Prix: 40 \$. Renseignements: 933-2753.



Jean-Pierre Viau

La première bourse Designer montréalais, décernée dans le cadre du Salon international du design d'intérieur de Montréal, d'une valeur de 5000 \$, est allée à **Jean-Pierre Viau**. En lui remettant cette récompense, offerte par la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal, le vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, **John Gardiner**, a formulé le souhait que les commerçants fassent da-

vantage appel aux designers. Le premier bénéficiaire de cette bourse a justement fait sa marque par la réalisation d'aménagements intérieurs de plusieurs commerces du boulevard Saint-Laurent.

Conférence sur la fraude dans les assurances, organisée par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec, le mercredi 21 octobre, à 17 h 30, au Centre de congrès Renaissance, 7550, Henri-Bourassa est, à Anjou. C'est une invitation qui s'adresse tout particulièrement aux intervenants du domaine de l'assurance générale. Parmi les conférenciers, figurent: le directeur général du Bureau d'assurances du Canada, **Raymond Medza**; et le directeur du service anti-crime des assureurs, **Gérald Garant**. Coût: 57 \$, comprenant le cocktail et le souper. Renseignements: 259-3575 ou 254-4044.

Profitant du lancement de l'*Inventaire analytique des manuscrits de la collection de Canadiana* **Louis Melzack**, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université de Montréal, **René Simard**, a remis la médaille de l'Université de Montréal à **Louis Melzack**, collectionneur de livres et de documents anciens, fondateur des librairies Classics Book Shops et donateur des manuscrits à la collection Canadiana **Louis-Melzack**, lesquels sont une source pour l'étude de la vie sociale et privée de l'élite canadienne, et des institutions du Haut et du Bas-Canada.

L'escadron 801, qui offre des cours de pilotage et de musique à des jeunes cadets de l'air de 12 à 18 ans, et organise des compétitions sportives, invite le public à son souper-spaghetti annuel, qui aura lieu le 17 octobre, au Centre des loisirs de Montréal-Nord, 11121, avenue Salk (angle Charlevoix), à compter de 18 h. Coût: 10 \$. Renseignements: 955-9360 après 18 h.

À l'occasion d'une visite officielle qu'il effectuait au Canada, le nouveau président du Mali, **Alpha Oumar Konaré**, a tenu à rencontrer l'homme d'affaires **Jean Coutu**, afin de lui témoigner son estime pour l'engagement pris depuis 1988 par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, dans le parrainage de villages maliens.

Les jeunes catholiques, de 15 à 25 ans, sont invités à participer à un événement jeunesse qui se tiendra dans la soirée et la nuit des 17 et 18 octobre, à l'Oratoire Saint-Joseph, de 19 h à 7 h. Coût: 5 \$. Renseignements: 931-7311.

À DIMANCHE



Des coeurs de pionniers

Le lieutenant gouverneur du Québec, **Martial Asselin** (au centre), assisté du président de la Fondation des maladies du cœur du Québec, **Robert E. L'Abbé** (à gauche), a procédé à la remise des «Coeur Québec argent et or» à des pionniers de la Fondation, lors de son assemblée générale annuelle. Ces pionniers sont, dans l'ordre habituel: **Françoise Morin**, de Québec; **Isola Bouliane Boucher**, de la Haute Côte-Nord; **Gabrielle Lacroix**, de Saint-Bruno; **Annette Michaud**, de Trois-Pistoles; **Harold H. Cummings**, de Montréal. Éminent chercheur dans le domaine de l'hypertension à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le docteur **Jacques Genest** (à droite) a, quant à lui, reçu le Coeur d'or.



Galerie d'art de l'Université Concordia

Afin de souligner la générosité dont a fait preuve le couple **Leonard et Bina Ellen**, l'Université Concordia a baptisé de leur nom sa galerie d'art qui détient l'une des plus importantes collections d'art moderne et contemporain canadien, en milieu universitaire. Participaient au dévoilement d'une plaque commémorative du nouvel emplacement de la Galerie d'art **Leonard et Bina Ellen**, maintenant située dans le pavillon J.W. McConnell, dans l'ordre habituel: **Robert Parker**, doyen de la faculté des beaux-arts; **Leonard Ellen**; **Bina Ellen**; et **Patrick Kenniff**, recteur et vice-chancelier de l'université Concordia.

GRANDE OUVERTURE

LE MAGASIN
SUR LA RUE
ST. HUBERT
OUVRE
À 9h00

MOORES
VÊTEMENTS POUR HOMMES

CHEMISES
HABILLÉES
À LA MODE DE
HAUTE QUALITÉ

9⁹⁹\$



VESTON SPORT
DE HARRIS TWEED
VÉRITABLE

79⁹⁹\$

COMPAREZ
À 165\$



SPÉCIAUX D'OUVERTURE À TOUS
LES MAGASINS DE MONTRÉAL

19⁹⁹\$ PANTALONS
DE VELOURS
CÔTELÉ AVEC
CEINTURE

29⁹⁹\$ PANTALONS
HABILLÉS
LAVABLES DE
LAINE MELANGÉE

79⁹⁹\$ IMPÉRMÉABLES
AVEC DOUBLURE
AMOVIBLE

119⁹⁹\$ COMPLETS
100% LAINE
CONFECTIONNÉS
AU CANADA

AU SERVICE DE LA QUALITÉ, SÉLECTION & BONS PRIX!

SATISFACTION GARANTIE
OU ARGENT REMIS

Rue St. Hubert
6955 rue St. Hubert
(coin de Bélanger)
948-6282

Centre-Ville
Entre Peel et Metcalfe
1007 Ste.-Catherine ouest
845-1548

Chomedey-Laval
(angle boul. Curé-Labelle)
Autoroute 440 ouest
973-8655

Laval
1793 boul. St. Martin ouest
686-2457

MOORES
VÊTEMENTS POUR HOMMES



MAINTENANT 79 MAGASINS
D'UN Océan À L'AUTRE



Pointe-Claire
À côté de Maxi
6361 route Trans-Canadienne
426-2050

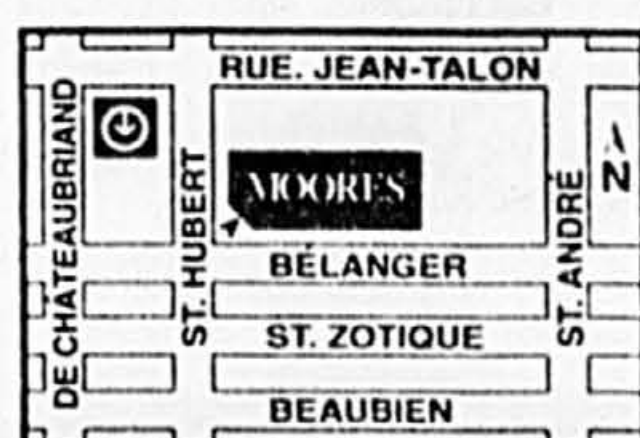
St. Laurent
Le Bazar
3670 Côte-Vertu ouest
332-7263

St. Léonard
À côté de Super "C"
6835 rue Jean Talon est
253-6555

Lasalle
À côté de Toys 'R' Us
7155 boul Newman
363-1546

Brossard
À côté de Super "C"
5750 boul Tashereau
443-5717

Saint-Jean-
Sur-Richelieu
575 Boul. Pierre
Caisse
359-7676



GRANDE OUVERTURE!

LES SOLDES HOLT RENFREW DE MI-SAISON COMMENCENT DEMAIN

30 % de rabais

SUR UNE SÉLECTION DE VÊTEMENTS D'AUTOMNE POUR
HOMMES ET FEMMES

AUBAINE SPÉCIALE

ÉCONOMISEZ DE 30 À 50 % SUR DES CHEMISES HABILLÉES
POUR HOMMES DE GRANDS COUTURIERS ITALIENS

Prix courant 80 \$ - 110 \$ - Maintenant 55 \$ seulement

HOLT RENFREW

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE, 842-5111 • ROCKLAND, 738-3500 • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE, 694-6310
TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 18 H, LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 H

Saint-Jean veut réglementer les bars de danseuses nues

GEORGES LAMON

■ La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu restreindra le nombre de bars avec des spectacles de danseuses nues. Ainsi dès janvier 1993 un règlement les limitera à certains secteurs de la ville: la rue Moreau, le long de la route 35 et le côté ouest du Petit Bernier.

Deux endroits qui, selon les autorités municipales, sont éloignés des secteurs plus habités.

Le greffier de la ville, René Jutras, a expliqué hier à *La Presse* qu'en vertu de la Loi des cités et villes, la ville ne peut prohiber ce genre de commerces sur son territoire. Tout au plus, peut-elle le réglementer en amendement son règlement de zonage.

Si Québec

est votre destination

HÔTEL LE VOYAGEUR

84 chambres et suites spacieuses

1 (800) 463-5568

- Télécouleur • Service de bar
- Piscine intérieure • Sauna
- Salle de réunion • Congrès
- Banquets • Réception
- Stationnement gratuit
- 5 minutes du centre-ville
- Offre valide jusqu'au 30 nov. 92
- Sur mention de cette promotion

à partir de:

44,95

+ tx

Petit déjeuner continental inclus

SHARP

Ordinateur de poche

PALM TOP

1 ou 2 MB de mémoire vive
Format compact pesant 1 lb

OFFRE D'INTRODUCTION

PC-3000

SEULEMENT

995⁰⁰

INCLUANT ADAPTEUR AC
ET ETUI DE TRANSPORT
(VALEUR DE 108\$)

PC 3100

SEULEMENT

1295⁰⁰

- Écran de 80 caractères x 25 lignes
- Ports parallèles et séries standards
- Logiciels inclus:
Gestionnaire d'informations personnelles
Laplink pour liaison PC

Heures d'ouverture: lun. au mer. de 9h à 17h, jeu. et ven. de 9h à 18h, sam. de 10h à 16h.

DARGIS

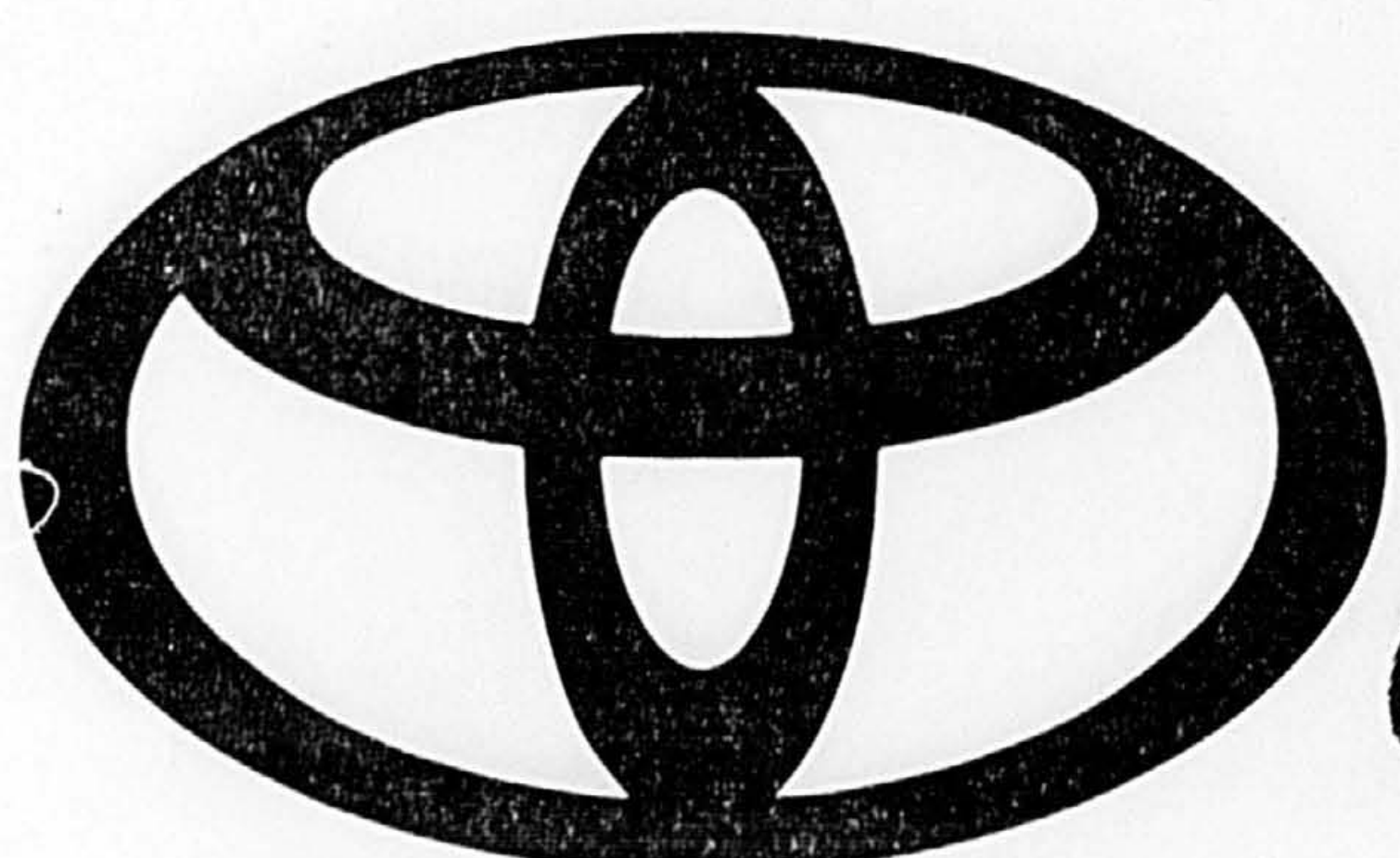
BUREAUTIQUE DARGIS 8318 RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL **382-8970**

TERCEL 93
198\$*

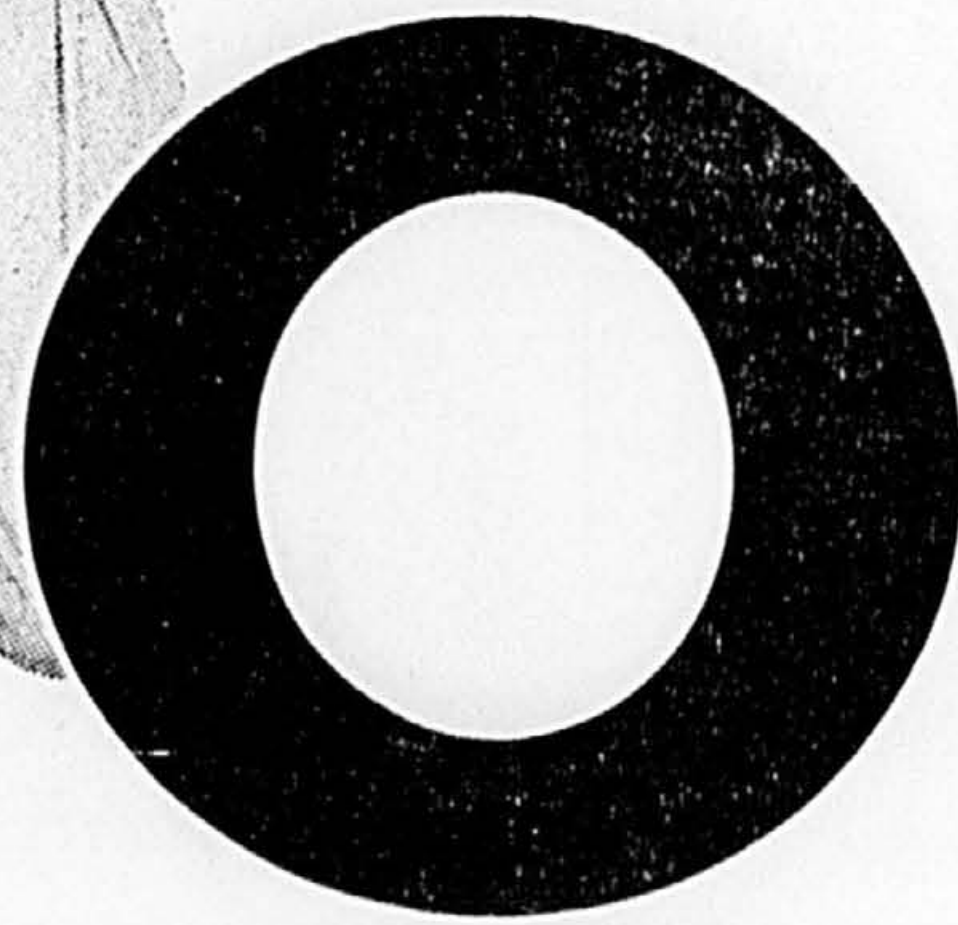
par mois

0\$ d'acompte
Transport et préparation compris

PAS DE CACHETTES!
*TPS: 13,86 \$ et TVQ: 16,95 \$ en sus pour un total de 228,81 \$. Programme de location à long terme de *Solution Toyota* de 48 mois/96.000 km; utilisation excédentaire de 4¢/km pour la Tercel S modèle EL46DK-AA. Bail avec option d'achat: seuls le premier versement de 228,81 \$ et un dépôt de sécurité remboursable de 250,00 \$ sont exigés, pour un total de 478,81 \$. Sur approbation de Toyota Crédit Canada Inc. Offre de durée limitée chez les concessionnaires Toyota participants. PDSF Tercel S modèle EL46DK-AA 9 098 \$ à l'achat. Taxes, transport et préparation en sus.



TOYOTA



TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S

ABONNÉS À VIDÉOWAY, NE MANQUEZ PAS L'ÉVÉNEMENT MUSICAL DE L'ANNÉE!

Bob Dylan

Éric Clapton • George Harrison • John Mellencamp • Willie Nelson • Sinead O'Connor
Tom Petty & the Heartbreakers • Neil Young et plusieurs autres.

UN CONCERT HISTORIQUE,
EN DIRECT DU MADISON SQUARE GARDEN DE NEW-YORK.
VENDREDI LE 16 OCTOBRE 92 À 20:30.

19.95\$
seulement

Tous les billets ont été vendus en moins d'une heure.

Il ne vous reste qu'une seule alternative: **Télé à la carte**. Faites vos réservations dès maintenant et vous serez aux premières loges pour seulement 19.95\$. Vous n'êtes pas abonné à Vidéoway? Profitez d'un mois d'essai gratuit, sans frais, sans obligations et faites partie de la foule.

Région de Montréal: 282-1001 • Extérieur de Montréal 1 800 361-5185

TELE
à la
carte

VIEWER'S CHOICE
The Entertainment Network

750

MULTI-POINTS

DES MULTI-POINTS POUR LES "FANS" DE DYLAN!

En réservant vos places pour le spectacle de Dylan avec Télé à la carte, le 16 octobre 1992, vous accumulerez 750 Multi-points supplémentaires. Facile, ils vous seront communiqués durant le spectacle. Et avec l'arrivée du splendide catalogue automne/hiver '93, toutes les occasions d'en accumuler sont à ne pas rater.

Vidéotron®

CFTM

CKAC73AM

vidéoway®

POUR UN NOUVEL
USAGE DE LA TÉLÉ!

CLUB *Multi-points*

CITE
107.3 FM

CIAD
680 AM

La Presse

BANQUE
NATIONALE
Notre banque nationale

Vidéotron®

moteur 1,5 litre, injection électronique de carburant, 82 ch. • boîte manuelle 4 vitesses avec surmultipliée • ancrages pour sièges de bébé • climatiseur (en option) • dégivreur électrique de la lunette arrière avec minuterie • direction à crémaillère • freins assistés, à disque à l'avant/à tambour à l'arrière



Votre concessionnaire

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
655-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-6511

CHAMBLY
Chambly Toyota
658-4354

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

COWANSVILLE
Cowansville Toyota
263-8883

DRUMMONDVILLE
Toyota
Drummondville
477-1777

GRANBY
Estrie Toyota
378-8404

ÎLE PERROT
Île Perrot Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Spinelli Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chomedey Toyota
687-2634

LAVAL
Vimont
Lexus Toyota
658-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
679-1890

MAGOG
Toyota Magog
843-9883

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTREAL
Alix Toyota
376-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Houli Toyota
351-5010

MONTREAL
St-Laurent
Lexus Toyota
747-9811

MONTREAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTREAL
Toyota Pie IX
329-0909

POINTE-AUX-TREMBLES
Pointe-aux-Trembles
Toyota
640-1474

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

RICHMOND
Toyota Richmond
826-5923

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

SAINT-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

SAINT-JEAN
Dery Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota A Ste-Agathe
326-1044

STE-THERÈSE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Mauricie Toyota
539-8393

SHERBROOKE
Relais Toyota
563-6622

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4595

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland
Toyota Verdun
761-3444

VICTORIAVILLE
Toyota Victoriaville
758-8235

GARANTIE 6 ANS
KM ILLIMITÉ
DISPONIBLE
PEA

TOYOTA

T O U J O U R S !

RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

M. Claude Sénéchal, Directeur général, Région du Québec, tient à souligner l'excellence de ses professionnels de la vente Sears, grande région de Montréal, pour la qualité de leur service et leur courtoisie face à la clientèle. Nous vous présentons ceux et celles qui se sont particulièrement distingués en 1991 et qui font maintenant partie du CLUB DES MAÎTRES ou du CLUB DES PROFESSIONNELS.

CLUB DES MAÎTRES DE SEARS



**RAPHY
ABERGEL**
RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE
MONTREAL METRO



**CLAIRE
ANGERS**
ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
GALERIES D'ANJOU



**ANDRÉ
CORRIVEAU**
ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
CARREFOUR LAVAL



**MICHEL
CHEVALIER**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
PLACE VERTU



**CLAUDE
DUBREUIL**
AMEUBLEMENT
CARREFOUR LAVAL



**PIERRE
GAUDETTE**
REVÊTEMENTS DE SOL
CARREFOUR LAVAL



**PATRICK
KELLY**
ÉLECTROMÉNAGERS
CARREFOUR
ANGRIGNON



**FRANCE
LABBÉE**
PARURES
DE FENÊTRE
CARREFOUR LAVAL



**TONY
LA SERRA**
ÉLECTRONIQUE
CARREFOUR
ANGRIGNON



**ZINA
LEMDANI**
AMEUBLEMENT
CARREFOUR LAVAL



**GILLES
LIPPE**
ÉLECTROMÉNAGERS
MAIL CHAMPLAIN



**GISÈLE
LORANGER**
ÉLECTRONIQUE
MAIL CHAMPLAIN



**PATRICIA
NAUD**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
MAIL CHAMPLAIN



**JOANN
PAPINEAU**
ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
GALERIES D'ANJOU



**ESTELLE
PAULIN**
ARTICLES DE SPORT
GALERIES D'ANJOU



**JOHANNE
PETTIGREW**
PATIO ET JARDIN
CARREFOUR LAVAL



**BRUNO
PICCIANO**
QUINCAILLERIE,
CENTRE DE L'AUTO
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



**ANDRÉANNE
POULIN**
ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
CARREFOUR LAVAL



**HÉLÈNE
RAJOTTE**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
PROMENADES ST-BRUNO



**JOHN
ROSSI**
CENTRE DE L'AUTO
PLACE VERTU



**COLETTE
ROY**
ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
PROMENADES ST-BRUNO



**ANDREW
WILLMOTT**
ÉLECTRONIQUE
MAIL CHAMPLAIN

CLUB DES PROFESSIONNELS DE SEARS



**NYCOLE
ARSENAULT**
PARURES DE FENÊTRE
GALERIES D'ANJOU



**YVON
BARIBEAU**
RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE
MONTREAL METRO



**DANIEL
BEAUSOLEIL**
AMEUBLEMENT
CARREFOUR
ANGRIGNON



**DANIEL
BRAZEAU**
CENTRE DE L'AUTO
CARREFOUR LAVAL



**FRANÇOIS
BROUILLETTE**
AMEUBLEMENT
CARREFOUR LAVAL



**JACQUES
CHAPUT**
RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE
MONTREAL METRO



**ÉLIETTE
CLOUTIER**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
CARREFOUR LAVAL



**LUC
COURTEMANCHE**
ARTICLES DE SPORT
CARREFOUR LAVAL



**MICHEL
DESOURDRIE**
ÉLECTRONIQUE
CARREFOUR LAVAL



**JEAN-CLAUDE
DUBÉ**
RÉNOVATION
RÉSIDENTIELLE
MONTREAL METRO



**ANDRÉ
DUPUIS**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
GALERIES D'ANJOU



**MARCELLO
FETTA**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
CARREFOUR LAVAL



**DANIEL
GAUTHIER**
CENTRE DE L'AUTO
GALERIES D'ANJOU



**DONALD
HIBON**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
GALERIES D'ANJOU



**FRANÇOIS
LAJEUNESSE**
MEUBLES, ASPIRATEURS,
MACHINES À COUDRE
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



YVAN LAVOIE
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



**CHRISTIANE
LEGARÉ**
PARURES DE FENÊTRE
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



**ANTOINE
MASSOUD**
CENTRE DE L'AUTO,
QUINCAILLERIE
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



**AUBIN
NADEAU**
ÉLECTRONIQUE
GALERIES D'ANJOU



**JEAN-GUY
PELLETIER**
ÉLECTROMÉNAGERS
MAIL CHAMPLAIN



**RÉAL
PILON**
PATIO ET JARDIN
MAIL CHAMPLAIN



**LINDA
POTTS**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
MAIL CHAMPLAIN



PHILIPPE TARTRE
ÉLECTROMÉNAGERS
FAIRVIEW
POINTE CLAIRE



**SUZANNE
TAYLOR**
VÊTEMENTS
POUR HOMMES
MAIL CHAMPLAIN



**YVES
THÉRIAULT**
CENTRE DE L'AUTO
CARREFOUR LAVAL



**YVONNE
THÉRIAULT**
AMEUBLEMENT
MAIL CHAMPLAIN



**ANDRÉ
TRUDEL**
ÉLECTROMÉNAGERS
GALERIES D'ANJOU



**JEAN-YVES
VALLÉE**
AMEUBLEMENT
CARREFOUR LAVAL

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus.